



Projet d'établissement

2020 - 2024



IME LA SOLO

✉ **LIEU-DIT LA SOLO – 11170 CENNE-MONESTIES**

☎ **04-68-94-28-83 – Fax : 04.68.94.31.39**

@ **lasolo.ime@apajh11.fr**

🌐 **www.apajh11.fr**

Préambule

Nom de la structure	IME LA SOLO
Adresse de la structure	Chemin la SOLO- 11170 Cenne-Monestiés
Coordonnées téléphonique	04.68.94.28.83
Adresse électronique	lasolo.ime@apajh11.fr
Nom du directeur	Mme BRAIKI Bakhta
Type de structure	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)
Capacité et modalités d'accueil	47 places qui sont réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none">- 40 places pour enfants/jeunes avec une déficience intellectuelle (DI)- Accueil de jour- 7 places pour enfants/jeunes présentant des troubles du spectre autistique (TSA) – Prestation en milieu ordinaire (UEMA) feront l'objet d'un Projet d'établissement spécifique
Numéro FINESS	110 780 277
Date de création	Agrément par arrêté du 15 avril 1993 du préfet de l'Aude
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Arrêté ARS Occitanie 04 juin 2018
Organisme gestionnaire	APAJH Aude (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le 12 octobre 2020.

Projet approuvé le 8 octobre 2020 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Aude.

Introduction	5
1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS	7
1. Valeurs associatives	8
2. Textes d'orientation de la Fédération	10
3. Une organisation ASSOCIATIVE	11
4. Présentation générale de l'établissement ou du service	13
4.1 <i>Historique de l'établissement ou du service</i>	13
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	18
1. Les missions légales et réglementaires de la structure	18
2. Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	19
3. Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques	21
3.1 <i>Les caractéristiques des personnes accompagnées</i>	21
3.2 <i>L'évolution du public accompagné</i>	24
3.3 <i>Les besoins des personnes accompagnées</i>	25
4. Les objectifs d'accompagnement	26
5. Les prestations	29
6. Partenariats, Stratégie d'ouverture	42
6.1 <i>Stratégie d'ouverture</i>	42
6.2 <i>Les partenaires</i>	42
6.3 <i>Partenariats spécifiques : préparation à la sortie</i>	44
7. Modalités d'évaluation du projet d'établissement ou de service	45
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS...	47
1. L'accueil et l'admission	47
1.1 <i>La préadmission</i>	47
1.2 <i>L'Admission</i>	51
2. La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours	52
2.1 <i>Le contrat de séjour</i>	52
2.2 <i>Le projet personnalisé</i>	53
2.3 <i>Les modalités d'élaboration du PPA</i>	54
2.4 <i>Le référent de l'accompagnement de l'enfant/jeune</i>	54
2.5 <i>Le dossier unique</i>	55
2.6 <i>La coordination des parcours</i>	55
3. La modularité et la souplesse dans les modes d'accompagnement	56
4. Les fins d'accompagnement	57
4.1 <i>Préparation à la sortie vers une structure pour adultes</i>	57
4.2 <i>Préparation au retour à domicile</i>	57
4.3 <i>Prévention des risques de rupture de parcours</i>	58
4.4 <i>Suivi après la sortie</i>	58
5. Expression et participation collectives des personnes accompagnées	58
5.1 <i>Le Conseil de la Vie Sociale</i>	58
5.2 <i>Autres formes de participation</i>	59
5.3 <i>La Coopérative scolaire de l'IME</i>	59



6.	La garantie des droits	59
6.1	<i>La charte des droits et liberté.....</i>	59
6.2	<i>Le règlement de fonctionnement.....</i>	60
6.3	<i>L'accompagnement des enfants ou jeunes dans l'accès à leurs droits.....</i>	60
4^{ème}	Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	62
1.	Les ressources humaines	62
1.1	<i>Structure humaine et organisationnelle.....</i>	62
1.2	<i>Gestion des ressources humaines.....</i>	68
2.	LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE	70
2.1	<i>Politique d'amélioration continue de l'établissement</i>	70
2.2	<i>La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques</i>	70
2.3	<i>La politique de prévention et de gestion des risques et de promotion de la bienveillance</i>	71
3.	Rôle des services généraux dans le projet d'établissement	72
4.	La gestion des données des personnes accompagnées.....	74
5^{ème}	Partie : PERSPECTIVES A 5 ANS.....	77



Le secteur médico-social vit à nouveau une évolution majeure qui réinterroge autant les principes d'intervention, que les modalités d'accompagnement, les modes organisationnels et managériaux. Cette évolution se fonde sur la priorité accordée aux notions de parcours, d'inclusion, de proximité, de coordination, de coopération, d'efficacité et de contractualisation, avec les personnes accompagnées en situation de handicap comme les autorités compétentes. Cette évolution implique une nouvelle approche des services à rendre aux personnes accompagnées pour plus de réactivité et modularité, de pertinence dans la réponse, d'optimisation dans les ressources et enfin de sécurité dans les parcours.

Le travail d'élaboration du projet d'établissement avait pour objectif, au-delà de répondre à une obligation à légale, conformément à l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des familles/représentants légaux, d'engager l'ensemble des professionnels dans une démarche de réflexion et d'écriture collective. La réflexion s'est centrée sur le sens du service à rendre aux enfants/jeunes accueillis à l'IME ainsi qu'à leur famille ou représentants légaux, sur la nécessité de repenser l'offre face aux besoins repérés. Cela nous oblige à reconsidérer certaines pratiques, afin de faciliter l'articulation entre les mutations et le soutien aux équipes.

Dans ce projet, nous avons souhaité définir des objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des actions menées, mais également garantir la qualité et l'efficacité des prestations proposées. Le projet précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'IME. Le projet de l'enfant/jeune est en perpétuelle évolution et en mouvement. Les professionnels de l'établissement ont à cœur de s'adapter, s'ajuster, dialoguer, accepter et accompagner le changement pour préparer la sortie de l'IME et amener les jeunes vers une vie d'adulte.

Ce projet d'établissement est un support de communication pour permettre à chacun d'identifier nos missions et nos modes d'interventions sur un territoire donné.

Accompagnement à la démarche d'élaboration du projet d'établissement :

Cette démarche a été accompagnée par le CREA-ORS OCCITANIE selon un calendrier et un cahier des charges déterminés d'un commun accord. Le travail d'élaboration a démarré début octobre 2018 et s'est terminé fin janvier 2019. La rédaction du projet d'établissement a démarré en octobre 2019 pour finir fin janvier 2020.

Mode d'association du personnel :

Le présent projet d'établissement est le fruit d'une réflexion collective, d'échanges qui ont mobilisé les équipes durant toute une année. Différents groupes de travail composés de représentants des professionnels de l'IME ont participé à des séances de travail animées par une conseillère technique du CREA-ORS OCCITANIE et l'équipe de direction (8 demi-journées). Leurs missions principales étaient de faire un état des lieux de l'existant, de proposer un découpage de l'activité, d'identifier les besoins, de décliner les prestations sous la nomenclature SERAFIN-PH compatible et de valider les perspectives de l'établissement pour la période 2020-2024.

Les journées transversales à l'ensemble des IME de l'APA-JH AUDE avaient pour objectif d'harmoniser les pratiques au sein des établissements en lien avec les services supports du siège.

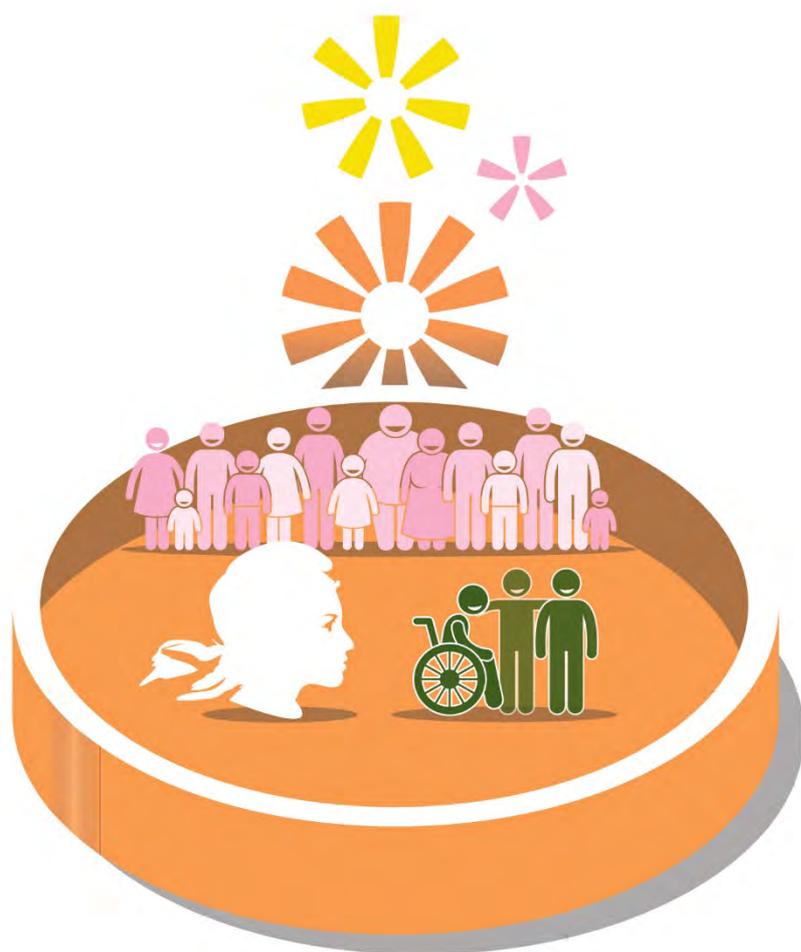
Mode d'association des enfants/jeunes et de leurs familles/représentants légaux

Le conseil de la vie sociale a également été associé à ce travail collaboratif sur les propositions des groupes de travail, lors de séances de travail :

- le 17/09/2018 présentation de la démarche et de la méthodologie arrêtées par l'équipe de direction et l'association afin de mettre en place la rédaction du nouveau projet d'établissement
- le 17/12/2018 présentation des premières productions des groupes de travail des équipes pluridisciplinaires
- le 25/03/2019 présentation du volet « prestations » selon la nomenclature SERAFIN PH qui a été validé à l'unanimité par les membres du CVS

Étapes de l'Accompagnement par le CREA-ORS OCCITANIE OCCITANIE	
Comité de pilotage 1+ Lancement	0.5 jour
Utilité sociale - Missions	2 X 0.5 jour
Référentiel prestations	3 X 0.5 jour
Comité pilotage 2	0.5 jour
Principes et outils d'intervention transversaux	1 jour
Organisation professionnelle et compétences transversales	1 jour
Comité pilotage 3	0.5 jour

1^e partie : **Identité et valeurs**



1. VALEURS ASSOCIATIVES

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération APAJH en chiffres : La Fédération intervient à trois niveaux complémentaires, au niveau fédéral, au niveau local par le biais de ses associations départementales, au niveau européen en tant que membre fondateur du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

Ainsi, la Fédération APAJH fédère 91 associations départementales implantées sur toute la France.

La Fédération APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

L'APAJH Aude est une association membre de la Fédération APAJH.

Sa création remonte à 1965, date de l'ouverture de l'IME Robert Séguy de Pépieux, qui a été le premier établissement en France géré par l'APAJH.

Laïcité, citoyenneté et solidarité sont les principes qui animent l'APAJH Aude, en référence aux Droits de l'enfant, des Droits de l'homme, ainsi qu'au respect des religions, de la philosophie et de la position sociale de chacun.

Sa volonté est d'ouvrir l'adulte et l'enfant au monde d'aujourd'hui.

Ces principes et ces valeurs sont centrés sur la personne en situation de handicap, dont la primauté est sans cesse affirmée dans une société démocratique :

- Le handicap concerne et implique la société tout entière
- L'engagement des militants APAJH est un engagement citoyen et solidaire
- La personne doit avoir le plein accès à tous ses droits avec tous
- L'accompagnement ou la compensation sont de la plus grande qualité.

La personne en situation de handicap prend toute sa place dans la société dont elle est un citoyen aux côtés des autres, selon les principes républicains : liberté, égalité, fraternité et laïcité. Elle participe à la vie de la Cité, avec tous les droits d'un citoyen à part entière.

L'APAJH Aude est, comme la Fédération APAJH, « tout handicap », y compris les handicaps nouveaux ou rares. Elle agit partout sur le territoire départemental, au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Cette action passe par la défense du droit à compensation, les démarches inclusives (« accès à tout pour tous et avec tous »), la solidarité nationale.

Les enjeux éthiques découlant de ces valeurs méritent d'être mis en exergue :

- La personne doit être considérée avec une égale dignité et une égale citoyenneté.
- Seule une attitude bienveillante est recevable à l'égard de la personne
- La liberté entendue comme la libération des contraintes du handicap et développement de l'autonomie, avec comme garantie le choix de vie
- L'égalité conçue comme le respect des différences assurant à chacun sa place dans la société
- La fraternité vécue comme la solidarité de tous dans une relation de citoyen à citoyen

Et cet engagement, pour un projet de vie de la personne en situation de handicap, est laïque ; il est fondé sur l'affirmation, dans toute réalité humaine et sociale, du caractère universel et positif de la différence, sur la liberté de pensée de chacun, sur le respect de la sphère publique et privée pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour les familles, les adhérents, les militants et les professionnels, comme aussi pour toute la société.

Avec ses valeurs humanistes, républicaines et laïques, l'APAJH Aude, par son projet associatif, par les actions organisées qui en découlent, construit un « vivre ensemble » raisonné, volontariste dans une société inclusive qu'il convient sans cesse de développer et d'affermir.



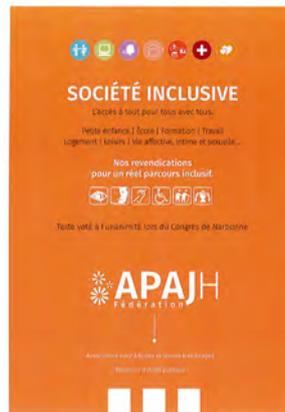
2. TEXTES D'ORIENTATION DE LA FEDERATION

L'IME LA SOLO s'appuie sur les textes fondateurs de la fédération APAJH et notamment :

✓ **Le Projet associatif 2018-2023**



✓ **La société inclusive : congrès de Narbonne 2018**



✓ **Les 10 engagements : congrès de Guéret 2016**

A l'origine de ce texte, la mobilisation du gouvernement autour de deux enjeux : la garantie d'un accompagnement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap et la lutte contre les ruptures de parcours. Dans ce cadre, il a lancé un dispositif « une réponse accompagnée pour tous », qui s'appuie sur le rapport Piveteau « Zéro Sans Solution » et sur une mission confiée à Marie-Sophie Desaulle.

La Fédération APAJH s'est pleinement inscrite dans cette démarche au service de la construction d'une société inclusive. Les 10 engagements sont une feuille de route pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous.

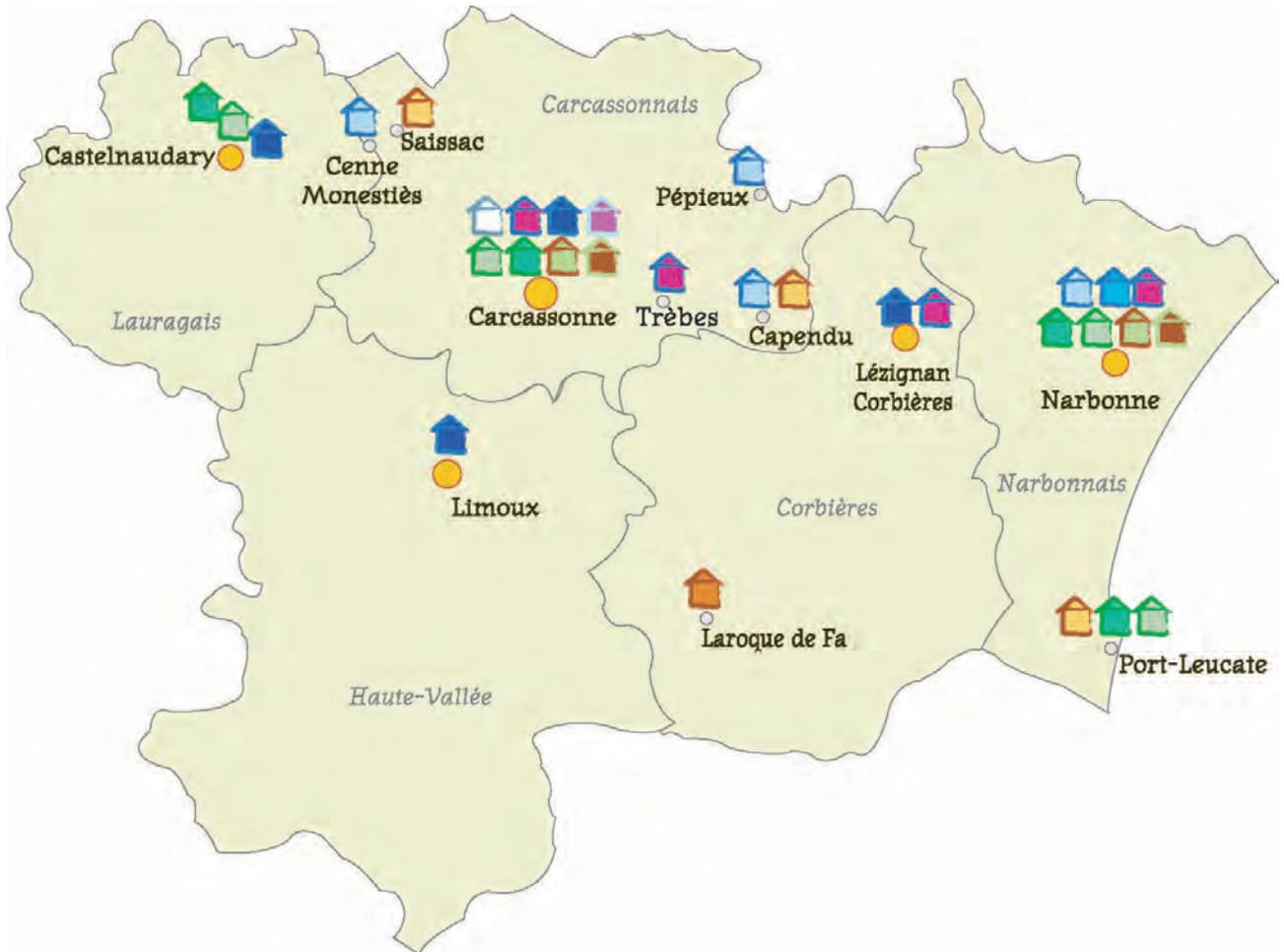


L'établissement s'inscrit pleinement dans les engagements de l'APAJH et en développera les actions à son niveau, dans ce projet d'établissement.

3. UNE ORGANISATION ASSOCIATIVE

L'APAJH Aude, sous le contrôle des services de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Aude, assure la gestion et la direction d'établissements et services ainsi qu'un siège social répartis sur l'ensemble du territoire audois:

- C.M.P.P: Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- I.M.E: Institut Médico Educatif
- I.T.E.P: Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- E.S.A.T: Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- E.A: Entreprise Adaptée
- S.E.S.S.A.D: Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
- Foyer d'hébergement
- Foyer de vie
- S.A.V.S: Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- S.A.M.S.A.H: Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés
- UEMA: Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
- 1 Siège social



Une équipe de **plus de 500 professionnels** accompagne les personnes en situation de handicap dans ces différentes structures.

Trois grands pôles territoriaux cohabitent afin de faciliter les parcours de vie:

- Le pôle enfance
- Le pôle travail
- Le pôle Habitat Vie sociale



4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

4.1 Historique de l'établissement ou du service

L'IME LA SOLO a ouvert le 14 septembre 1968. L'agrément est donné pour l'accueil de 40 enfants ou jeunes de 6 à 20 ans présentant un handicap mental en semi-internat.

Par arrêté du 4 juin 2018 portant création d'une unité d'enseignement en maternelle au sein de l'école la PRADE située à CARCASSONNE par extension de l'institut médico-éducatif LA SOLO et suite aux changements introduits par le décret du 09 mai 2017 celui-ci s'est vu porter sa capacité totale de 40 à 47 places qui sont réparties comme suit :

- 40 places pour jeunes ou enfants diagnostiqués avec une déficience intellectuelle en accueil de jour
- 7 places pour enfants de 3 à 6 ans diagnostiqués avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) relevant d'une prestation en milieu ordinaire selon le cahier des charges des Unités d'Enseignement en Maternelles Autisme (UEMA). Cette unité fait l'objet d'un projet d'établissement spécifique.

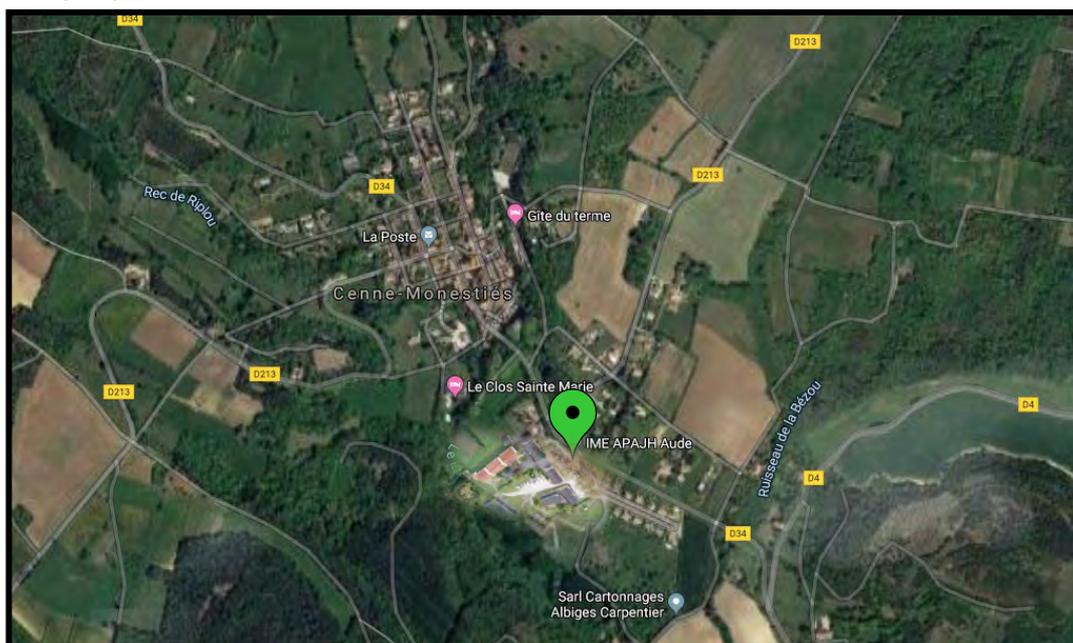
L'unité d'accueil de jour fonctionne sous forme de 2 sections :

- Une section d'éducation et d'enseignement spécialisés pour les enfants de 6 à 14 ans,
- Une section d'initiation et de première formation professionnel de 14 à 20 ans.

Trois enseignants, mis à disposition par l'Education Nationale, interviennent sur l'ensemble de l'unité d'accueil de jour.

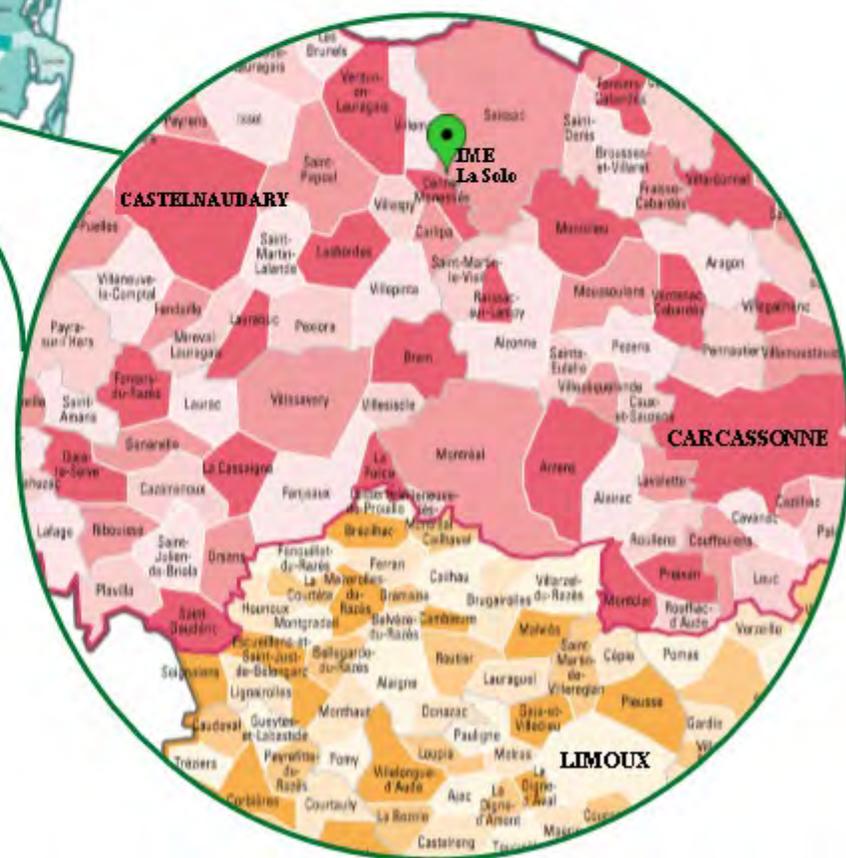
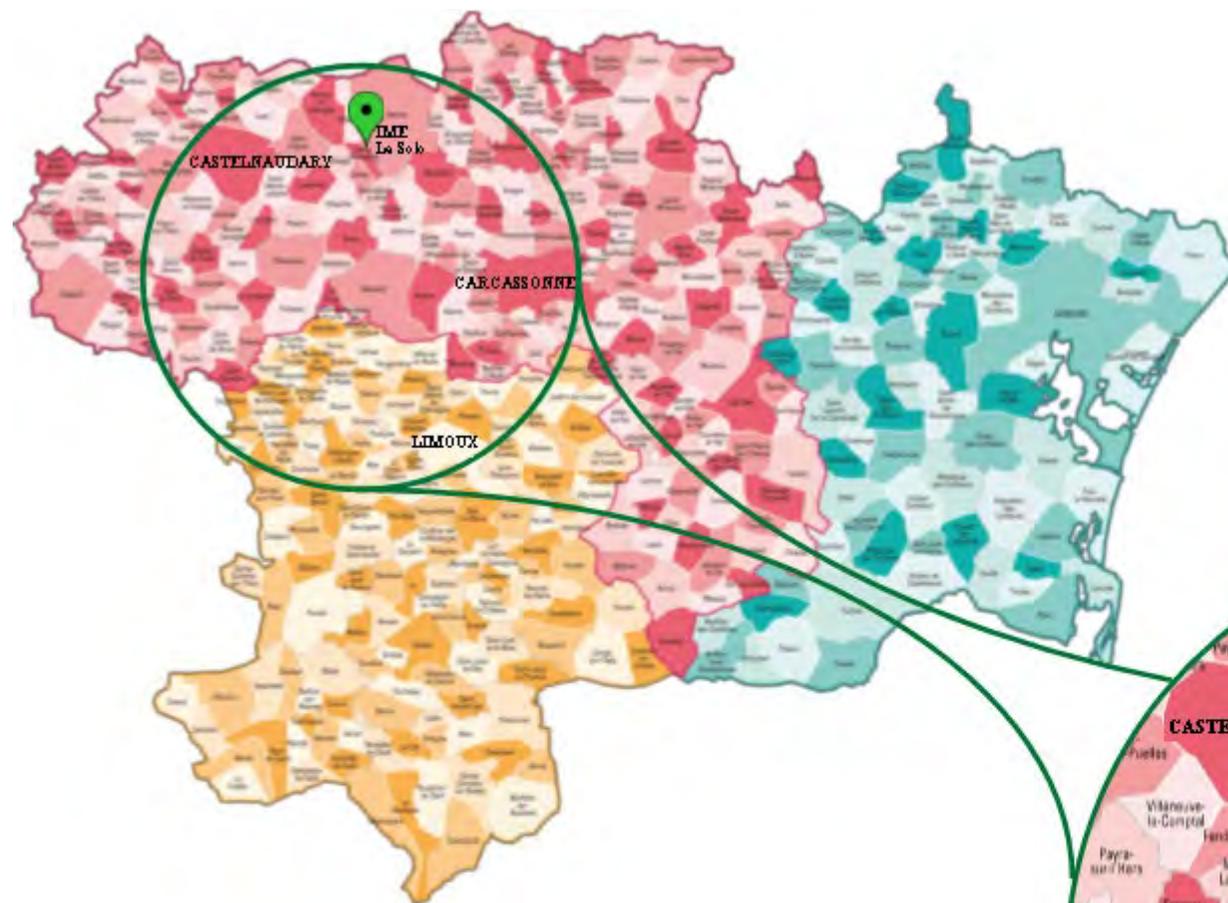
Dans le cadre de la signature des CPOM 2020-2024, une demande de modification d'agrément va être déposée auprès de l'autorité de tarification, afin de mieux répondre aux situations de jeunes porteurs de TSA sur le territoire par reconversion de 10 places sur les 40 actuellement dédiées au jeunes porteur de déficiences intellectuelles (avec ou sans troubles associés).

La situation géographique



L'IME La Solo est implanté en zone rurale dans l'ouest audois, dans le village de Cenne-Monestiés. La commune s'étend sur 7.8 KM² et compte 400 habitants. Il se situe sur les contreforts de la Montagne noire, à une distance de 25 km de Castelnaudary, 30 km de Carcassonne et 40 km de Limoux. Cette triangulaire représente un positionnement géographique favorable à l'utilisation de toutes les ressources urbaines, publiques administratives, commerciales, culturelles et sportives environnantes. Les partenariats et coopérations associatifs, sportifs et culturels s'étendent du village de Cenne-Monestiés jusqu'à Castelnaudary et Carcassonne.





Le village comprend une école maternelle ainsi qu'un tissu associatif important et reconnu sur le territoire Audois (ART en CENNE). Le tissu économique est composé essentiellement de très petites entreprises. 35 entreprises de moins de 10 salariés sont implantées sur le territoire. L'IME LA SOLO s'inscrit dans le tissu local, c'est une source d'activité et d'échanges économiques importants sur la commune.

L'IME est constitué de 850 m2 de locaux dont la moitié de préfabriqué sur 4000 m2 de terrain, dont l'APAJH Aude est propriétaire. L'ensemble des installations intérieures et extérieures participent à la réalisation des missions et des prestations nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Dans le cadre des Plans Pluriannuels d'investissement 2020-2024, plusieurs phasages de travaux sont prévus (cf. plan global ci-dessous) :

- L'aménagement et la création d'une unité accueillant des enfants/jeunes porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme, prévus dans le cadre de la négociation du CPOM et impliquant la modification d'agrément.
- La mise en conformité quant aux normes d'accessibilité et de sécurité sur l'ensemble du site ;
- La reconstruction de bâtiments vétustes et l'aménagements de bâtiments existants.



2^e partie :

Missions, besoins, objectifs et prestations



2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

L'IME, Institut Médico-éducatif, LA SOLO, géré par l'APAJH Aude, situé à Cenne Monestiés est habilité pour accueillir des enfants/jeunes de 6 à 20 ans, présentant une déficience légère ou moyenne, avec ou sans troubles associés, pour une capacité de 40 places en semi-internat (cf. Arrêté préfectoral du 13 AVRIL 1993).

Il est régi par l'article D312-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) spécifique aux IME qui précise leurs missions :

« L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis.

Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

Cet accompagnement peut concerner les enfants adolescents aux différents stades de l'éducation précoce et, selon leur niveau d'acquisition, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire et technique. Les missions de l'établissement ou du service comprennent :

1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;

2° Les soins et les rééducations ;

3° La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap ;

4° L'établissement d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :

a) L'enseignement et le soutien permettant à chaque enfant de réaliser, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;

b) Des actions tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la socialisation. »

L'orientation en IME est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) de la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH).

2. LES ORIENTATIONS DES SCHEMAS D'ORGANISATION ET DES PLANS NATIONAUX

Le Projet Régional de Santé 2018-2022 de l'ARS Occitanie décline :

L'AMBITION PORTÉE POUR LES 5 ANS À VENIR :

La spécificité du parcours handicap est de répondre à l'enjeu de la pleine réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap, en répondant à leur besoin d'accompagnement afin de promouvoir leur autonomie, aussi minime soit-elle.

Dans un contexte d'inégalité territoriale d'accès aux services et aux établissements médico-sociaux et d'une région à fort pouvoir d'attraction, les objectifs pour l'ARS sont les suivants :

- passer d'une logique de places à une logique de réponses adaptées aux besoins spécifiques et évolutifs des personnes handicapées par la mise en œuvre de la démarche de Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) ;*
- adapter l'offre médico-sociale aux différentes étapes du parcours de vie (diagnostic, prise en charge précoce, enfance, passage à l'âge adulte, personne handicapée vieillissante), mais aussi aux différents types de besoins (accompagnement médico-social, scolarisation, logement inclusif, emploi adapté, accès aux soins) ;*
- promouvoir une culture de coopération opérationnelle entre les différents acteurs (secteur sanitaire, secteur médico-social, éducation nationale, collectivités locales...) pour éviter les ruptures aux étapes charnières ;*
- promouvoir des outils numériques qui facilitent le parcours, en articulation avec les projets nationaux numériques du secteur ;*
- créer les outils et les dynamiques nécessaires pour favoriser l'accès aux soins.*

Concernant la programmation dans le champ médico-social, le PRS de deuxième génération n'intègre plus le PRIAC. Toutefois, le PRIAC perdure et aura vocation à être actualisé annuellement.

La transformation de l'offre médico-sociale interviendra dans un partenariat étroit et une démarche concertée avec les Conseils Départementaux, dans le champ de compétences partagées.

Elle s'appuiera sur les appels à projets mais aussi sur les CPOM qui se généraliseront à l'ensemble de structures, durant la période d'application du Schéma Régional de Santé.

LES ORIENTATIONS NATIONALES ET LEUR DÉCLINAISON RÉGIONALE :

De nombreuses évolutions du cadre législatif sont intervenues en 2016 et sont en cours de déclinaison au niveau régional :

- la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (article 89 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé) ;*
- la stratégie quinquennale de transformation de l'offre médico-sociale comprenant quatre volets (habitat inclusif, aide aux aidants, plan polyhandicap et plan handicap psychique) ;*
- la mise en œuvre du « dispositif ITEP » (article 91 de la loi du 26 janvier de modernisation de notre système de santé) ;*
- la généralisation des CPOM pour les ESMS (article 75 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016) ;*
- la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné (décret du 27 décembre 2016).*

La mise en œuvre du principe d'inclusion respectera chacun sans dogmatisme et assurera le libre choix et le respect de la dignité, en reposant sur une gradation des interventions et des solutions pour les personnes en situation de handicap.

Objectifs :

Trois indicateurs ont été définis comme prioritaires, dans le cadre du suivi national de l'évolution de l'offre médico-sociale (note complémentaire à l'instruction n°2016-154 du 21 octobre 2016), avec des cibles identiques pour l'ensemble des régions.

Ils visent au terme du PRS à :

- réduire le nombre d'adultes en établissements pour enfants au titre de « l'amendement Creton » ; l'objectif national est la réduction de 20% par an de ce nombre,

L'IME LA SOLO s'efforcera d'atteindre cet objectif par des coopérations accentuées avec le secteur adulte au sein même de l'association, des partenaires du département et des départements limitrophes.

- augmenter le taux de scolarisation à l'école des enfants accompagnés en établissements spécialisés ; ce taux devra atteindre 50% en 2020 et 80% en 2022,

L'établissement poursuivra son inscription dans cette démarche en favorisant la scolarité partagée de façon individuelle et en externalisant ses unités d'enseignement (UE) dans les établissements scolaires de proximité (école élémentaire, collège et lycée).

- développer la part des services proposant un accompagnement dans le milieu ordinaire dans l'offre médico-sociale ; l'objectif est d'atteindre 50 %.

L'IME s'inscrit dans cet objectif, en déployant des perspectives d'évolution conformes dans ce projet d'établissement, inscrites parallèlement dans les objectifs du CPOM en cours de négociation.

Le plan autisme fait l'objet d'un pilotage régional spécifique sur lequel l'établissement s'est positionné pour l'appel à projet afin de mettre en œuvre l'unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) de l'école la PRADE à CARCASSONNE et dans la mise en œuvre de l'unité d'accueil d'enfants avec autisme à l'IME LA SOLO

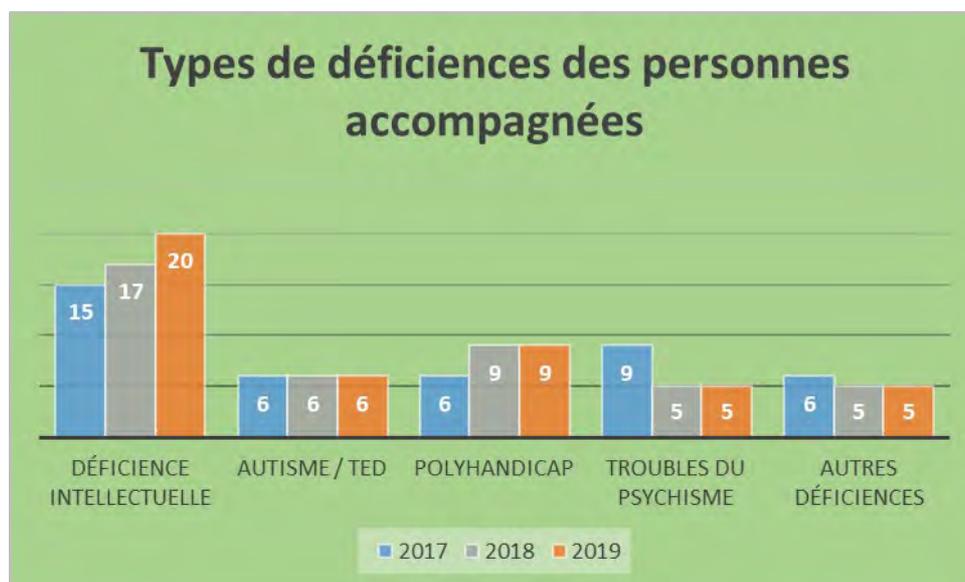
3. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

3.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Les enfants/jeunes accompagnés présentent une déficience intellectuelle légère à moyenne, avec ou sans trouble(s) associé(s).

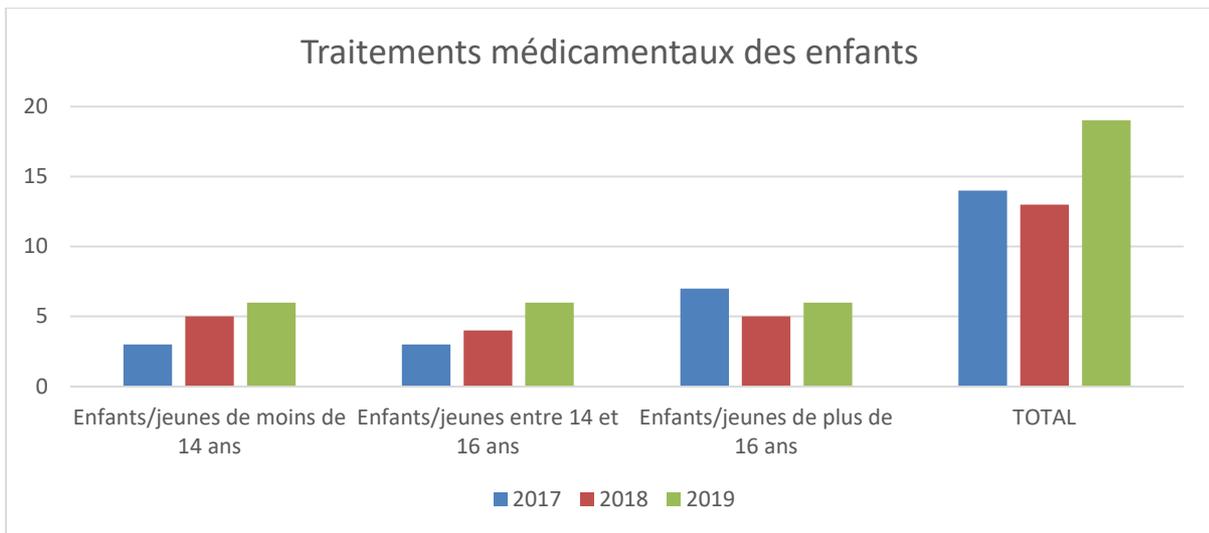
Ces troubles peuvent être : neuro développementaux, du psychisme, des troubles sévères de la personnalité, des troubles du comportement, des troubles du Spectre de l'Autisme. Certains enfants/jeunes peuvent être porteurs de pathologies : génétiques, épilepsie, déficience auditive. D'autres sont en situation de polyhandicap.

Types de déficience



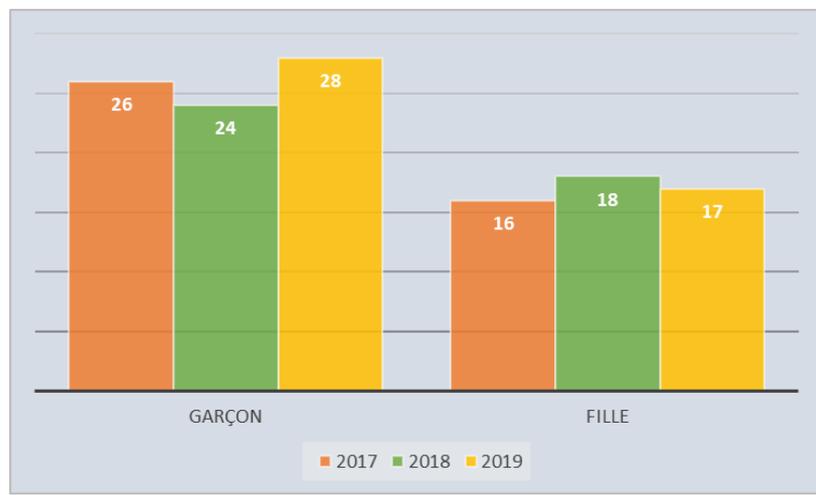
On observe toujours une évolution des pathologies des jeunes pour lesquels les troubles associés et notamment les troubles psychiques deviennent prédominants. L'établissement à ce jour accueille 5 situations provenant d'un plan d'accompagnement global (PAG) dans le cadre du dispositif réponse accompagnée pour tous (RAPT). Cette évolution significative rend l'orientation professionnelle et la préparation à la sortie plus complexes. La pénurie de solution adaptée sur le département, nécessite un travail plus anticipé de partenariat et de coopération avec les ESAT et les foyers de vie.

A l'augmentation des troubles psychiques, se rajoute l'augmentation significative des traitements pour enrayer les troubles du comportement :



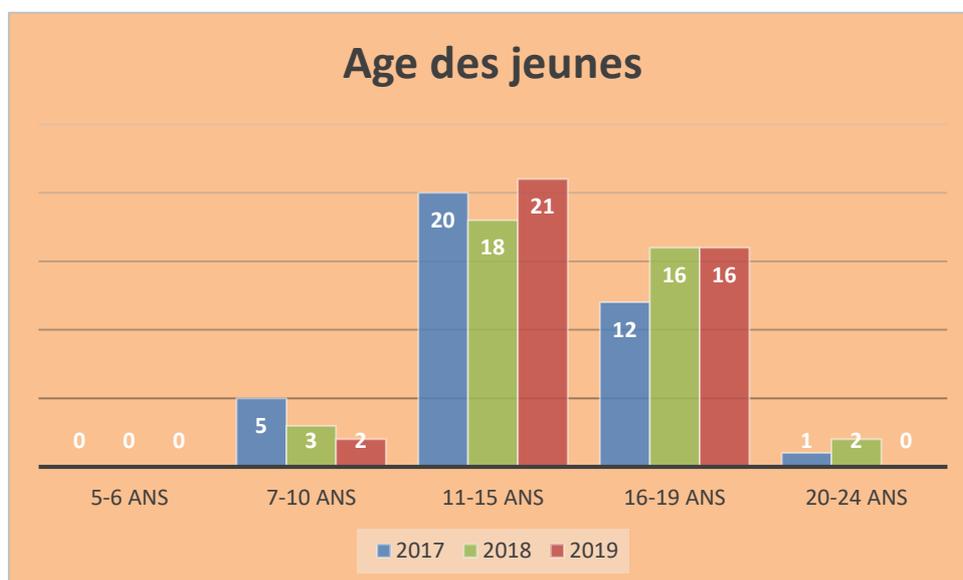
On observe aussi une prise de médicaments beaucoup plus précoce puisque la proportion des enfants/ jeunes de même tranche d'âge, sous traitement a plus que doublé : de 3 jeunes de moins de 14 ans sous traitements en 2018, on passe à 7 enfants/jeunes en 2019.

Evolution en fonction du sexe



L'écart entre garçons et filles tend à se creuser en 2019 alors qu'il était plus équilibré en 2018. La mixité, importante pour l'homogénéité des groupes est difficile à maîtriser puisqu'elle ne dépend pas de l'établissement, mais de la composition de la liste d'attente.

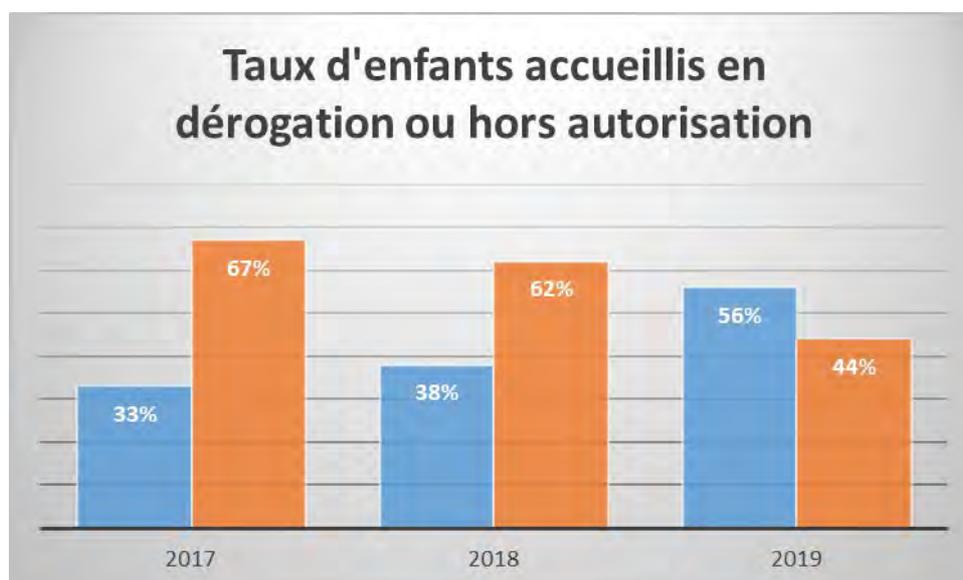
Evolution en fonction de l'âge des jeunes (au 31/12)



Une proportion de jeunes entrants sortants d'ULIS Collège qui nous ont été adressés tend à augmenter la proportion des 11-15 ans.

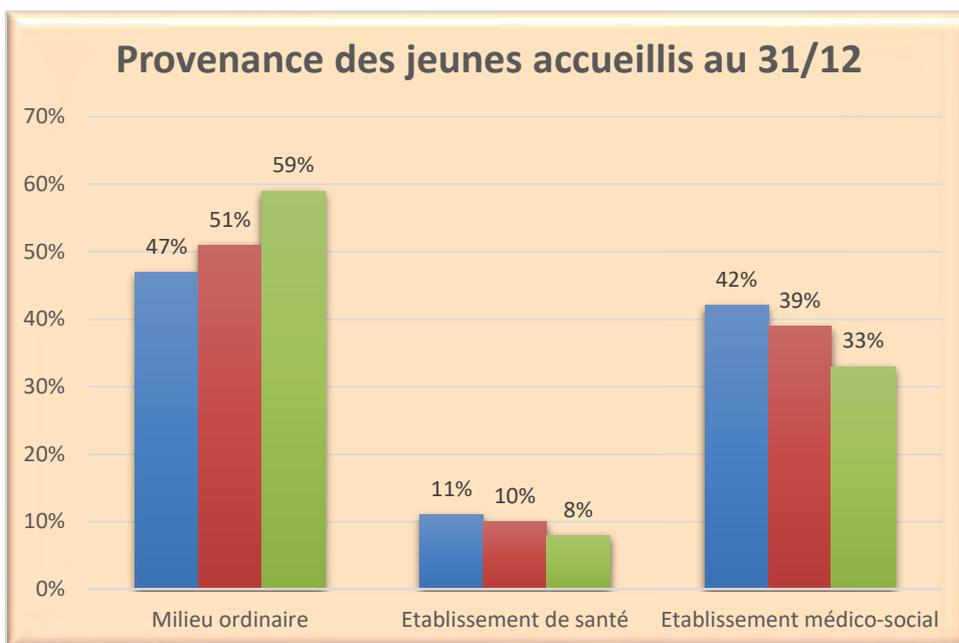
La tranche d'âge supérieure tend à s'équilibrer, par contre, la proportion des jeunes en aménagement Creton est nulle en 2019. Dans le cadre de la signature du CPOM, une des fiches –actions proposées sur la période 2020-2024 est de renforcer notre partenariat avec les établissements pour adultes de la région afin de limiter le nombre à venir de jeune sous aménagement Creton.

Taux d'enfants accueillis en dérogation ou hors autorisation



Au fil des années, il apparaît un rééquilibrage entre les jeunes accueillis avec autorisation et ceux accueillis en dérogation ou hors autorisation. La déficience intellectuelle à titre principal, qui correspond à l'agrément initial, est de plus en plus prise en compte peu importe les troubles associés.

Provenance avant admission



Les enfants/jeunes qui nous ont été adressés, ces 3 dernières années, viennent de plus en plus du milieu ordinaire, essentiellement d'ULIS Collège ou Primaire. Pour ces jeunes, l'écart se creuse grandement entre les attendus au Collège et leur niveau cognitif, social et affectif.

3.2 L'évolution du public accompagné

Pour répondre à l'évolution du public, la structure a obtenu un changement d'agrément et a ainsi pu ouvrir :

- Une UEMA, Unité d'Enseignement Maternelle Autisme, permettant la scolarisation de 7 enfants présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).
- Un projet de transformation progressive de 10 places pour l'accueil d'enfants/jeunes atteints de TSA est en cours de négociation. Actuellement, l'accompagnement des jeunes atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme demande une continuelle adaptation des pratiques en fonction des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de l'ANESM et HAS. L'accueil de jeunes relevant de PAG ou de situations complexes, demande des aménagements d'emplois du temps des jeunes de plus en plus individualisés.

Le délai d'attente d'entrée à l'IME est en moyenne de 2 ans. Il a pour conséquence le maintien de jeunes dans les dispositifs ULIS.

La liste d'attente de l'établissement peut être classée en 3 grandes catégories de situation :

- 1ère catégorie : enfants/jeunes de moins de 8 ans qui sont peu scolarisés, voire pas du tout, en raison de leur pathologie et/ou situations complexes qui justifient cette orientation précoce ;
- 2nd catégorie : les moins de 12 ans qui correspondent à la fin du cycle ULIS primaire et qui peuvent faire l'objet d'un maintien par dérogation dans l'attente d'un accueil en IME ;
- 3ème catégorie : les plus de 16 ans qui sont en fin de cycle ULIS collège qui, en raison de la pénurie d'ULIS lycée ou d'une orientation tardive ne peuvent poursuivre leur cursus en milieu ordinaire et sont orientés en IME.

3.3 Les besoins des personnes accompagnées

Pour définir les besoins des enfants/jeunes accompagnés, nous utiliserons le « Bloc 1/Besoins » de la nomenclature **SERAFIN-PH (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées)** qui les répertorie en 3 domaines : la santé, l'autonomie et la participation sociale.

Les besoins en matière de SANTÉ

- **Somatique** : entretenir et prendre soin de leur corps et de leur santé, accepter et accéder aux examens et visites médicales, accepter et suivre son traitement.
- **Psychique** : pouvoir exprimer leurs émotions, leur subjectivité, devenir sujet de ses choix, avoir une image et une estime de soi valorisées, se réaliser, avoir des repérages spatio-temporels, intergénérationnels, avoir un développement relationnel et psycho-affectif harmonieux, être dans des interactions sociales.

Les besoins en matière d'AUTONOMIE

Dans le quotidien :

- **L'entretien personnel** : hygiène corporelle, fonction d'élimination, alimentation, s'habiller, prendre soin de sa santé.
- **Les activités de la vie domestique** : faire les courses, la cuisine, l'entretien du domicile.
- **Besoins pour la mobilité** : se déplacer en sécurité.
- **Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui** : s'exprimer et communiquer de manière adaptée, accéder aux habiletés sociales.
- **Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité** : ne pas se mettre ni mettre autrui en danger, pouvoir faire un choix cohérent.

Les besoins pour la PARTICIPATION SOCIALE

- **Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté** : expression et participation, connaître et accéder à ses droits, connaître et respecter ses devoirs.

- **Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux :**
 - **Besoins en lien avec la vie scolaire :** scolarisation adaptée en intra ou à l'extra,
 - **Besoins en lien avec le travail et l'emploi :** acquérir les compétences et capacités professionnelles,
 - **Besoins transversaux en matière d'apprentissage :** capacités à apprendre, à appliquer ses connaissances, à être en situation d'apprentissage social, scolaire, professionnel et pouvoir généraliser ces apprentissages dans les différents contextes,
 - **Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle :** instaurer et entretenir des relations avec autrui, « le vivre ensemble » avec ses pairs et au sein de sa famille, pouvoir accéder à une vie affective, relationnelle et sexuelle,
 - **Besoins pour apprendre à être pair-aidant :** représenter et/ou aider les autres enfants/jeunes.

- **Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport :** accès et participation à toute forme de loisirs, utilisation des divers moyens de transport adaptés aux potentialités.

- **Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique :** avoir la notion de la valeur de l'argent et savoir le gérer.

4. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'IME La Solo assure une mission **d'utilité sociale** qui se caractérise par :

Pour les enfants/jeunes

Un accompagnement individualisé qui vise à :

- Développer leur autonomie,
- Les apprentissages scolaires et professionnels,
- Leurs capacités de communication
- Promouvoir leur inclusion sociale, à travers l'élaboration et la mise en place d'un projet de vie.
- Développer les capacités fonctionnelles
- Préparer à exercer leur droits et rôles sociaux
- Les associer et les impliquer dans leur projet de vie.

Indicateurs :

- Evolution du nombre de jeunes maîtrisant les actes quotidiens d'hygiène corporelle
- Evolution du nombre de jeunes capables de se repérer dans l'espace et le temps
- Evolution du nombre de jeunes impliqués dans les tâches de la vie quotidienne et de l'établissement
- Evolution du nombre de jeunes capables de participer et profiter des activités culturelles et festives
- Evolution du nombre de jeunes capables de mobiliser les apprentissages scolaires
- Evolution du nombre de jeunes capables de s'intégrer dans les groupes de travail.
- Nombre de jeunes partis en séjours/transferts,
- Nombre de jeunes ayant été sensibilisés à l'accès aux droits

- Suivi des stages : assiduité, ponctualité, acquisition de compétences, retours des employeurs...

Pour les familles/représentants légaux et l'entourage de l'enfant /jeune

Un accompagnement et soutien des familles/représentants légaux et de l'entourage de l'enfant/jeune qui commence par une écoute et un accueil dès la préadmission. Il se poursuit par un recueil des attentes réalisé à l'admission. Il est formalisé lors de la co-construction du projet de l'enfant/jeune et pendant toute la durée de son accueil. Il continue après sa sortie avec un maintien du lien et des aides ponctuelles, à la demande de l'enfant/jeune, de sa famille, de son représentant légal ou des partenaires.

L'IME propose aux parents une écoute, une prise en compte de leurs difficultés face au handicap de leur enfant, un accompagnement dans leur rôle et responsabilités de parents.

Dans le cadre des perspectives à venir, nous envisageons de mettre en place d'une forme « d'éducation thérapeutique du patient » qui aurait pour objectifs : d'améliorer la qualité de vie de l'enfant/jeune, de limiter l'isolement parental et familial, de permettre l'accès aux droits, à l'information, de proposer un programme d'éducation parentale. Afin d'éviter les ruptures de parcours et de favoriser une meilleure coordination de l'accompagnement proposé.

Indicateurs :

- Nombre de parents présents lors du retour de synthèse de leurs enfants,
- Nombre de parents et jeunes ayant participé activement à l'élaboration ou à l'évaluation des projets personnalisés au cours de l'année écoulée
- Nombre de rencontres (présentiel, téléphonique ou visio) effectuées par les parents ou ayant droits avec les professionnels de l'IME (Assistante du Service Social, référent, psychologue, infirmière, ...etc)
- Nombre de parents présents lors des rencontres professionnels/familles

Pour les partenaires

Afin de mieux répondre aux besoins et attentes de l'enfant/jeune et de favoriser son inclusion sociale, l'IME développe un partenariat avec les services de protection de l'enfance, les équipes du secteur sanitaire, les lieux de droits communs : établissements scolaires, lieux de stages professionnels, équipements sportifs, tissu associatif local en : culture, loisirs, rencontres sportives...

L'IME est reconnu et sollicité par les partenaires pour ses compétences et connaissances du handicap.

Indicateurs :

- Nombre de suivis conjoints avec l'ASE, CMS des enfants/jeunes présentant de situations particulières ou de mise en danger,
- Nombre de Partenariat effectifs avec les services de soins et de santé, (Hôpital de jour, CMP, CMPP, Médecins libéraux) qui agissent autour de l'enfant/jeune,

- Nombre d'intervention suite à des situations de crise.
- Nombre de signalements et informations préoccupantes
- Nombre d'enfants/jeunes participant à une inclusion scolaire ou dans une unité externalisée d'enseignement,
- Nombre de jeunes ayant participé à des stages en ESAT,
- Nombre de jeunes adultes étant accueillis en Foyer d'Hébergement ou foyer de vie

Dans la société

L'IME œuvre au maintien et développement du lien social. Il joue un rôle dans l'inclusion sociale, par exemple à travers les séjours à l'extérieur, les rencontres sportives, culturelles comme « Art en scène ». Il participe au niveau local, départemental, régional, national, à changer le regard sur les personnes différentes. L'ouverture est à double sens aller vers l'extérieur et accueillir l'extérieur. C'est l'inscription dans la cité et plus largement dans la société qui sont visées.

Indicateurs :

- Nombre de situations issues de PAG accompagnées au sein de l'IME,
- Nombre de situations complexes multi-partenariales (RAPT)

5. LES PRESTATIONS

5.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Soins somatiques et psychiques

(Prévention – Soins – Psychologue – Pharmacie)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.1.1 - Besoins en matière de santé somatique et psychique</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Au niveau somatique</u> : <p>Entretien et prendre soin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – son corps – de sa santé, – accepter et suivre son traitement 	<p>Accompagner l'enfant/jeune et sa famille :</p> <p>Dans le maintien et développement du prendre soin : de son corps et de sa santé</p> <p>Aider l'enfant/jeune :</p> <p>À repérer et exprimer les problèmes liés au corps, à la santé, à la douleur</p>	<p>Absence de soins médicaux sur site en raison d'absence de médecin rattaché à l'établissement</p> <p>2.1.1.2 - Soins techniques et de surveillance infirmiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Visite annuelle effectuée par l'infirmière avec : suivi des courbes de poids, de taille, vaccination – Soins apportés à des maux bénins « Bobologie », gestion de la pharmacie – Traitement : préparation des piluliers, distribution des médicaments quand elle est présente – Accompagnement de l'enfant avec sa famille à des rendez-vous médicaux – Actions collectives d'information et de prévention : sensibilisation à la douleur, accès aux soins somatiques – Prévention ou lutte par rapport aux risques métaboliques : l'obésité, le surpoids, la sédentarité – Éducation et rééquilibrage alimentaire : mise en place des prescriptions médicales, de repas « nutrition santé » – Liaison avec les partenaires médicaux et la famille

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
		<ul style="list-style-type: none"> - Animation d'un groupe d'Education à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle EVARS - Prévention et gestion des conduites à risques lors de la participation aux repas : fausse route - Mise en place d'outils pour évaluer la douleur - Prévention et repérage des difficultés somatiques par l'observation directe du comportement des enfants/jeunes ou par le lien avec les professionnels de l'accompagnement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Au niveau psychique</u> : - Pouvoir exprimer, gérer ses émotions, sa subjectivité, devenir sujet - Avoir une image et une estime de soi valorisées - Avoir un développement relationnel et psychoaffectif harmonieux, être dans des interactions sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider l'enfant/jeune à identifier et exprimer ses émotions, sa subjectivité, à être et/ou devenir sujet - L'accompagner dans l'amélioration de l'estime de soi - Participer à améliorer son développement relationnel et psychoaffectif - L'aider à acquérir ou développer un comportement socialement adapté 	<p>2.1.1.3 - Prestations des psychologues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de médiations thérapeutiques individuelles ou collectives - Réalisation d'entretiens thérapeutiques - Passage de bilans psychométriques - Mise en place du protocole de gestion de comportements à problèmes - Liaison avec les partenaires médicaux et la famille (pair-aidant)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.1.1.1 – Besoins en matières de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux</p> <p>1.1.1.2 – Besoins en matière de fonction sensorielles</p> <p>1.1.1.8 – besoins en matières de fonctions locomotrices</p> <p>1.1.1.4 – Besoins relatifs à la voix , à la parole et à l'appareil bucco-dentaires</p>	<p>Identifier, améliorer, développer les capacités de l'enfant/jeune en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Communication expressive et réceptive – Posture, motricité et déplacement – Régulation sensorielle 	<p>2.1.2- Rééducation et réadaptation fonctionnelle</p> <p>Prestations en psychomotricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réalisation de bilans psychomoteurs et de bilans sensoriels – Prises en charge individuelles ou collectives – Favoriser et développer : <ul style="list-style-type: none"> • La régulation posturo-motrice, la motricité globale et fine, l'équilibre et les coordinations motrices • Le développement du schéma corporel, de la latéralisation et de l'intégration sensorielle, – La mise en place d'outils de repérage spatio-temporels, – L'adaptation et aménagement de l'environnement de l'enfant/jeune au sein de l'établissement. <p>2.1.2- Rééducation et réadaptation fonctionnelle</p> <p>Prestations en orthophonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réalisation de bilans orthophoniques – Prises en charge individuelles ou collectives – Remédiation des troubles de l'articulation et de la parole – Enrichissement du vocabulaire – Remédiation de la syntaxe – Amélioration de la compréhension orale et/ou écrite – Soutien à l'apprentissage de la lecture et à sa fluidité

		<ul style="list-style-type: none"> - Etayage de l'implicite, des inférences, du second degré du langage - Adaptation des outils de communication adaptés
--	--	--

5.2 Prestations en matière d'autonomie

(Actes essentiels - Déplacements – Communication – Décisions – Sécurité)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.2.1.1 - Besoins en lien avec l'entretien personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoins pour la toilette • Besoins pour prendre soin des parties de son corps • Besoins pour l'élimination • Besoins pour s'habiller, se déshabiller 	<p>Rendre l'enfant/jeune autonome dans l'entretien personnel</p>	<p>2.2.1.1 - Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne :</p> <p>Accompagnement éducatif pour apprendre, améliorer, développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les notions d'hygiène : aux toilettes, aux repas - À anticiper et à gérer l'élimination - En atelier professionnel : à entretenir les tenues de travail, à s'habiller, se déshabiller, à mettre une tenue de travail adaptée - En sport : à choisir une tenue adéquate, à savoir changer de tenue - À table : à avoir une posture adaptée, pour le qualitatif : goûter à tout, pour le quantitatif : doser les quantités - À prendre soin de soi, à s'embellir : atelier esthétique et atelier soin de soi - À connaître ses limites corporelles - À trouver le bon degré d'activation : « ni hypo ni hyper » - lors des transferts : réaliser les gestes de la vie quotidienne dans un autre cadre
<p>1.2.1.2 - Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoins pour communiquer, mener une conversation ou une discussion • Besoins pour les interactions avec autrui 	<p>Permettre à l'enfant/jeune d'acquérir un comportement socialement adapté</p>	<p>2.2.1.2 - Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui</p> <p>Amener les enfants/jeunes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter un cadre, des règles par exemple : le règlement intérieur - S'impliquer dans la mise en place des règles du vivre ensemble exemple : participation à l'élaboration du règlement intérieur

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<ul style="list-style-type: none"> • Besoins pour les relations particulières avec autrui • Besoins pour utiliser des appareils et techniques de communication 		<ul style="list-style-type: none"> – À table : pouvoir manger en groupe – Adapter leurs comportements en fonction des lieux fréquentés : piscine, bibliothèque... <p>Actions menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Explication orale des règles, du cadre, mise en situation : jeux de rôle, – Reprise en individuel quand des difficultés apparaissent, mise en place d'outils individualisés pour améliorer les comportements – Ateliers sur les habiletés sociales : travail sur la gestion des émotions – Activités sportives : respect des consignes, des autres, accepter de perdre, jouer ensemble, – Ateliers professionnels : travailler ensemble, – Jeux de société – Entraide : tutorat forme de « pair-aidance » – Aide à la compréhension : comprendre et se faire comprendre – Utilisation de pictogrammes, d'emploi du temps visuels – Présence d'accompagnateurs dans les transports pour réguler les comportements – Activités permettant de développer des relations avec des personnes extérieures, exemple : les transferts qui favorisent le repérage et le travail sur le comportement social - Adaptation d'outils de communication pour l'accueil d'enfants/jeunes présentant des TSA
<p>1.2.1.3 - Besoins pour la mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoins pour changer et maintenir la position de son corps 	<p>Développer les capacités de l'enfant/jeune dans ses déplacements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Apprentissage des postures dans les ateliers professionnels : se déplacer en portant des charges, adapter ses gestes lors d'un effort plus important et/ou prolongé – En sport : travail sur la posture statique, la posture dynamique, l'endurance

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<ul style="list-style-type: none"> • Besoins pour porter, déplacer et manipuler des objets • Besoins pour marcher, pour se déplacer 		<ul style="list-style-type: none"> – Apprentissage du vélo.
<p>1.2.1.4 - Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoins pour s’orienter dans le temps et dans l’espace • Besoins pour prendre des décisions et initiatives • Besoins pour gérer le stress et les autres exigences psychologiques (dont ne pas se mettre et ne pas mettre en danger les autres) 	<p>Permettre à l’enfant/jeune de prendre des décisions adaptées garantissant sa sécurité et celle des autres</p>	<p>2.2.1.3 - Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</p> <p>Permettre à l’enfant/jeune de s’orienter dans le temps et dans l’espace :</p> <p>Action menée :</p> <p>Mise en place d’outils de repérage et d’organisation du temps et de l’espace : plannings visuels, travail sur la prévisibilité, pictogrammes pour le repérage des locaux</p> <p>Apprendre à l’enfant/jeune à préserver sa sécurité et celle des autres :</p> <p>Actions menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Formation et passage de l’ASSR Attestation Scolaire de Sécurité Routière, niveaux 1 et 2 – Activité piscine pour l’apprentissage de la nage – La sécurité au travail : favoriser la connaissance, la maîtrise et le respect des règles de sécurité en ateliers professionnels – Savoir se protéger, éviter les conduites à risques : atelier vie affective sexuelle et relationnelle – Action de sensibilisation aux risques liés aux réseaux sociaux – Animation de groupe « actualité » : sensibilisation, explication, prévention par rapport à l’actualité – Dans les transferts repérage et travail sur les comportements à risques – Mise en place d’actions de prévention aux risques domestiques, accidentels, information sur les premiers secours

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
		<p><u>Aider l'enfant/jeune à gérer les situations pouvant générer de l'inquiétude, du stress :</u></p> <p>Actions menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à un niveau individuel : écoute et échanges - à un niveau collectif : animation de groupes de parole ponctuels quand surviennent des événements médiatiques de type attentat, inondation...

5.3 Prestations pour la participation sociale

Accompagnement pour exercer ses droits

(Projet personnalisé – Exercice droits et libertés)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.3.1.1 - Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> Besoins pour accéder aux droits 	<p>Faire participer l'enfant/jeune à son projet et y associer la famille</p>	<p>2.3.1.1 - Accompagnement à l'expression du projet personnalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontre de l'enfant/jeune avec le référent avant la réunion de projet pour recueillir son avis, ses attentes, ses demandes et après la réunion restitution : tenir informé, donner des réponses, expliquer la décision. Il y a aussi un contact avec les parents pour recueillir leurs attentes, leurs questions, leurs demandes. Participation à la réunion de signature du projet avec la famille
<ul style="list-style-type: none"> Besoins pour accéder à la vie citoyenne 	<p>Informier l'enfant/jeune de ses droits et l'accompagner pour exercer ses droits et sa citoyenneté</p>	<p>2.3.1.2 - Accompagnement à l'exercice des droits et libertés</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation au Conseil de la Vie Sociale : information, élection et représentation des enfants/jeunes aux CVS, les professionnels favorisent cette participation par des réunions avant et après le CVS Participation des représentants des enfants/jeunes aux commissions repas Au niveau du village : participation à la préparation du festival du cirque local « Les fantaisies populaires » Information quand il y a les élections : sur l'élection même, sur leurs droits, sur l'inscription sur liste électorale Information par rapport à ses droits en tant que futurs travailleurs : fiche de ressources, de paye, les conditions de travail en milieu ordinaire, en Entreprise Adaptée, en ESAT, Rencontres organisées avec les anciens sous forme de « pair-aidance » Prendre une licence en Fédération Française de Sport Adapté et participer à des rencontres départementales, régionales, nationales Adhésion et participation à la coopérative scolaire par les productions, la vente Sensibilisation à l'écologie Participation à un projet de développement durable

Accompagnement au logement

(Vivre dans un logement – Activités domestiques)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.3.2 - Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.3.2.2 - Besoins pour accomplir les activités domestiques : besoins pour acquérir des produits et services, besoins pour les tâches ménagères 	<p>Développer l'autonomie dans les tâches de la vie quotidienne</p>	<p>2.3.2.2 - Accompagnement pour accomplir les activités domestiques</p> <p><i>Pour les enfants de moins de 14 ans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -accompagnement à table quotidiennement -accompagnement pour le lavage des mains quotidiennement -accompagnement à l'hygiène et à la propreté (quotidiennement ou/ et à la piscine, lors des transferts) -accompagnement aux gestes de la vie quotidienne (habillage/déshabillage et/ou à la piscine, lors des transferts) <p><i>Pour tous les enfants/jeunes de plus de 14 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Entretien du local des enfants/jeunes appelé « foyer des enfants/jeunes » – Préparation, familiarisation à la vie en structures adultes : foyer de vie, foyer d'hébergement : visites, périodes de stage <p><i>Pour les jeunes de plus de 14 ans qui sont les moins autonomes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Préparation des repas, mise de table... – Entretien du linge – Faire des courses : suivre une liste, se repérer dans le magasin

Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux

(Vie d'élève et étudiant – Préparer vie professionnelle – Activités de jour – VAS)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.3.3 - Besoins pour exercer ses rôles sociaux</p> <p>1.3.3.1 - Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante</p>	<p>Acquérir des connaissances scolaires</p>	<p>2.3.3.1 Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissages de connaissances : en langue orale, écrite, en mathématiques, découverte du monde, se repérer dans le temps, dans l'espace, en Éducation Physique et Sportive EPS - Accompagnement pédagogique mené par les enseignants spécialisés, relayé dans les activités éducatives, artistiques, les ateliers professionnels, les rééducations : orthophonie, psychomotricité, atelier parole animé par enseignante et psychologue, technologie de l'information et de la communication, enseignement moral et civique, pratiques artistiques et histoire de l'Art - Préparation et passage du Certificat de Formation Générale CFG - Coopération et coordination dans le cadre de la scolarisation partagée : une partie en IME et une autre en établissement scolaire adapté (ULIS primaire, collège) des liens sont établis avec les enseignants pour harmoniser l'accompagnement avec les mêmes objectifs au niveau des apprentissages scolaires.
<p>1.3.3.2 - Besoins en lien avec le travail et l'emploi</p>	<p>Acquérir des compétences professionnelles en termes de : techniques et d'attitude au travail</p>	<p>2.3.3.2 - Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En ateliers techniques : apprentissage des gestes techniques, sécurité, posture au travail, rythme, - Évaluation des compétences, - Journées d'immersion en ESAT - Stages en milieu adapté (ESAT), en milieu ordinaire, - Visites d'ESAT - Dans le cadre du suivi 3 ans après la sortie : liens ponctuels sur demande du jeune, de sa famille, des partenaires

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.3.3.3 - Besoins transversaux en matière d'apprentissages</p>	<p>Développer le potentiel, la créativité, l'estime de soi, les centres d'intérêt</p>	<p>2.3.3.4 - Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans la réalisation d'activités manuelles, créatives, culinaires, artistiques, jeux de société, utilisation de l'informatique, le journal, le théâtre, chant, musique, construction de maquettes, utilisation de véhicules télécommandés, - Activités sensorielles et d'éveil réalisées en « atelier des sens »
<p>1.3.3.4 Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle</p>	<p>Aider l'enfant/jeune à créer et entretenir des liens affectifs respectueux de lui et des autres</p>	<p>2.3.3.5 - Accompagnement de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la gestion du quotidien : accompagnement au repérage et à la compréhension des émotions - Accompagnement plus individualisé sur la gestion des émotions - Information et prévention : EVARS Éducation à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle groupes animés par l'infirmière, la psychomotricienne et une monitrice-éducatrice - Sensibilisation et éducation au respect : se respecter, respecter les autres dans sa vie affective et sexuelle
<p>1.3.3.5 - Besoins pour apprendre à être pair-aidant</p>	<p>Mettre l'enfant/jeune dans une situation de transmission d'expériences et de de compétences</p> <p>Le responsabiliser vis-à-vis de ses pairs</p> <p>Le valoriser</p>	<p>2.3.3.6 - Accompagnement pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance</p> <p>Mise en situation ponctuelle de pair-aidance : transmission d'apprentissage d'un jeune à un ou des autres</p> <p>Accompagnement des jeunes dans l'exercice de représentants au CVS</p>

Accompagnement pour participer à la vie sociale

(Proches – Activités sociales et de loisirs – Autonomie déplacements -Après sortie IME)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.3.4 - Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport</p> <p>1.3.4.1- Besoins pour participer à la vie sociale</p>	<p>Élargir le champ de la vie sociale de l'enfant/jeune au niveau de ses proches ou pairs</p> <p>Élargir le champ de la vie sociale de l'enfant/jeune au niveau de ses loisirs et vacances</p>	<p>2.3.4.1. - Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les liens avec les autres enfants/jeunes : pendant les temps de repas, récréations, transferts, invitations aux anniversaires, - Les aider à trouver des solutions pour se rencontrer à l'extérieur, - Favoriser les rencontres lors de manifestations sportives, culturelles, locales - Appartenir à un groupe, exemple le foyer <p>2.3.4.2 - Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs</p> <p>Accompagnement à la réalisation d'activités sportives, de sorties culturelles et de loisirs, aux séjours, aux activités touristiques</p>
<p>1.3.4.2 - Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport</p>	<p>Apprendre à l'enfant/jeune à utiliser les transports en commun pour favoriser son autonomie</p>	<p>2.3.4.3- Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponctuellement dans l'activité entraînement aux situations sociales, exemple : entraînement à prendre le train, apprentissage des déplacements à l'extérieur de l'IME - Passage de l'ASSR Attestation Scolaire de Sécurité Routière

Accompagnements en matière de ressources et d'auto-gestion

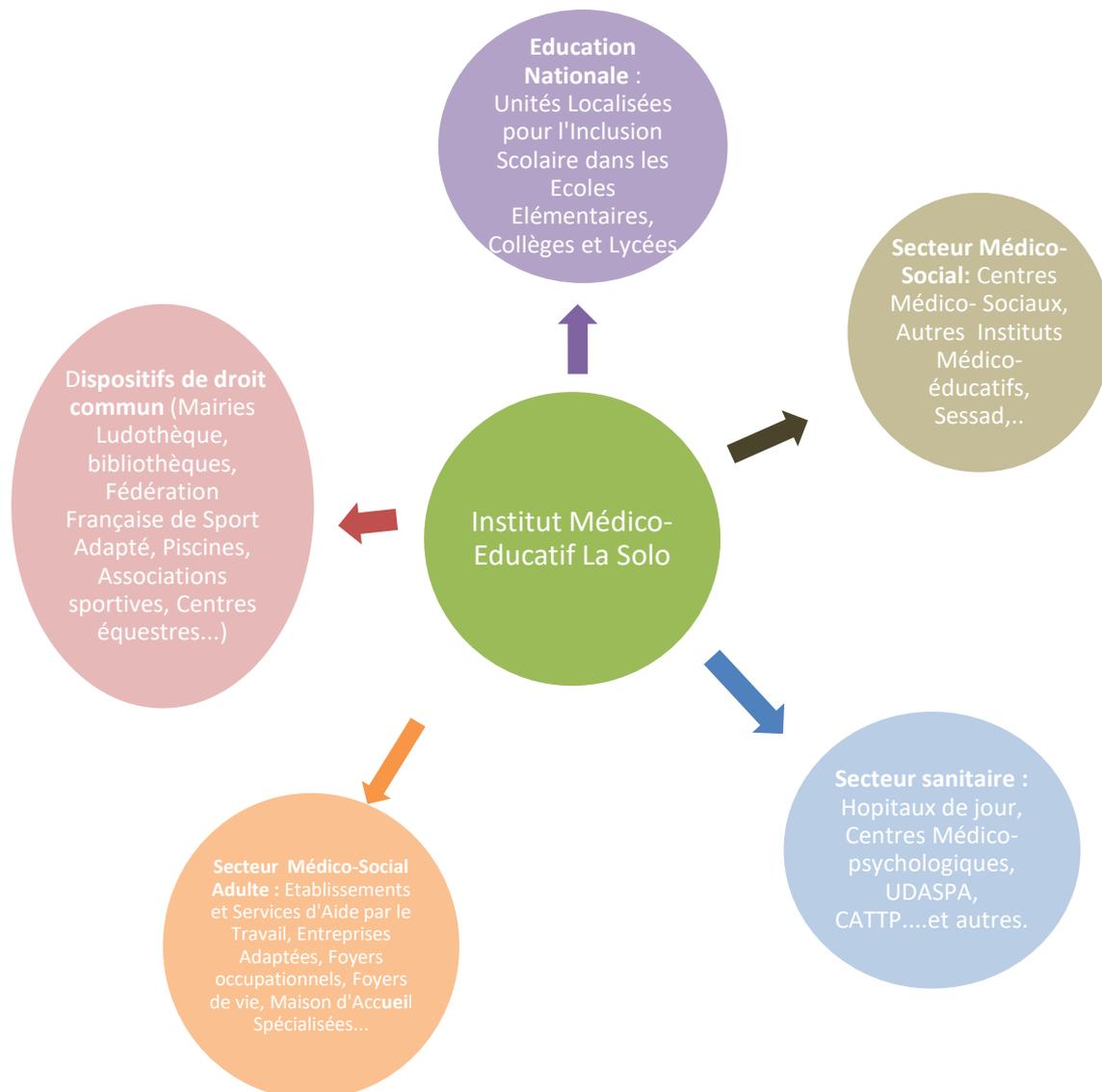
(Ouverture des droits-autonomie dans la gestion des ressources-conseils et mesures de protection des adultes)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.3.5 - Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	Permettre aux jeunes de connaître ses droits en matière économique	2.3.5.1 - Accompagnement pour l'ouverture des droits Accompagnement par l'Assistante de Service Social (ASS) : information sur les droits et accompagnement de manière individuelle pour des démarches
	Développer les capacités en matière de connaissance de la valeur et l'utilisation de l'argent pour le préparer dans sa vie d'adulte à mieux gérer ses ressources	2.3.5.2 - Accompagnement pour l'autonomie dans la gestion des ressources Sensibilisation à la valeur de l'argent au travers d'actions éducatives et pédagogiques
	Aider le jeune et/ou sa famille dans la réalisation des tâches administratives	2.3.5.3 - Information, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes <ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisation et information de manière individuelle sur les droits et les devoirs, les démarches. – Intervention en direction des familles/représentants légaux pour la constitution du dossier MDPH ou autres (CAF par exemple), avec, si besoin un déplacement au domicile – Sensibilisation et information sur les mesures de protection des majeurs et accompagnement pour les mettre en œuvre si besoin – Aide aux aidants (engagement N°6 des 10 engagement fédéraux)

6. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

6.1 Stratégie d'ouverture

L'établissement est mobilisé avec plusieurs partenaires de secteurs différents, de droit commun, afin de favoriser l'inclusion.



6.2 Les partenaires

Les partenaires ont une place importante dans l'accompagnement des jeunes accueillis, ils contribuent à la prise en charge globale où tous les aspects de la vie sont abordés, tant au niveau sanitaire, scolaire, éducatif et social.

Ces partenariats font l'objet d'une formalisation par la mise en place d'une convention.

Ces conventions peuvent être :

- A long terme et renouvelable chaque année, (exemple : annuelle ou en année scolaire dans le cadre de la scolarisation partagée).
- A moyen terme lors de mise en stage d'un jeune (durée selon le profil du jeune et ses capacités).
- A court terme, dans le cadre, par exemple d'un stage de deux jours de découverte de l'IME, lors de la procédure d'admission d'un nouveau jeune.

PARTENAIRES IME DE CENNE MONESTIES 2020

<i>Partenaires Institutionnels</i>		
PARTENAIRES	TYPE DE STAGE	COMMUNE
Mairie de Carcassonne		CARCASSONNE
Mairie de Castelnaudary		CASTELNAUDARY
Mairie de Cenne Monestiés		CENNE MONESTIES
Conseil Général de l'Aude		CARCASSONNE
Centre de formation La Rouatière	Stage professionnel	SOUIHANELS
MDPH Aude		CARCASSONNE
Communauté de communes de la Montagne Noire		ILHES CABARDES
EDUCATION NATIONALE - INSPECTION ACADEMIQUE		CARCASSONNE
Ecole Les Castors à CARCASSONNE	stage découverte dans le cadre d'admission	CARCASSONNE
Ecole Elémentaire de BRAM	stage découverte dans le cadre d'admission	BRAM
Ecole Le petit prince CASTELNAUDARY	stage découverte dans le cadre d'admission	CASTELNAUDARY
Ecole La Prade à Carcassonne		CARCASSONNE
Collège delteil LIMOUX	stage découverte dans le cadre d'admission	LIMOUX
Collège Les Fontanilles CASTELNAUDARY	stage découverte dans le cadre d'admission	CASTELNAUDARY
CMS Carcassonne-ouest	dans le cadre du PPA du jeune	CARCASSONNE
CMS Carcassonne-est	dans le cadre du PPA du jeune	CARCASSONNE
CMS Narbonne Littorral	dans le cadre du PPA du jeune	NARBONNE
CMS Castelnaudary	dans le cadre du PPA du jeune	CASTELNAUDARY
CMS LIMOUX	dans le cadre du PPA du jeune	LIMOUX
<i>Partenaires Associatifs</i>		
PARTENAIRES	TYPE DE STAGE	COMMUNE
SESSAD TREBES		TREBES
SESSAD ouest audois CARCASSONNE		CARCASSONNE
ADAF CARCASSONNE		CARCASSONNE
ESAT Pennautier AFDAIM	Stage usager	PENNAUTIER
ESAT Château de Lordat BRAM	Stage usager	BRAM
ESAT APAJH Aude Carcassonne/Castelnaudary	Stage usager	CARCASSONNE
ESAT Castelnaudary AFDAIM	Stage usager	CASTELNAUDARY
ESAT Limoux AFDAIM	Stage usager	LIMOUX
ESAT Chanteclerc SOUAL	Stage usager	SOUAL
ESAT Jules Fil Carcassonne	Stage usager	CARCASSONNE
IME Carcassonne AFDAIM		CARCASSONNE
Foyer d'hébergement Saissac	Stage usager	SAISSAC
Foyer d'hébergement de Soual (81)	Stage usager	SOUAL
Foyer d'hébergement et de vie Castelnaudary AFDAIM	Stage usager	CASTELNAUDARY



<i>Partenaires Culturels et Sportif</i>		
PARTENAIRES	DUREE	COMMUNE
Ludothèque de Revel	Année Scolaire	REVEL
Ludothèque d'Alzonne	Année Scolaire	ALZONNE
Centre Equestre Villasavary	Année Scolaire	VILLASAVARY
Ferme La Matarelle LAURABUC	Année Scolaire	LAURABUC
Association Sportive ASC13 CARCASSONNE	Annuelle, dans le cadre du Sport Adapté	CARCASSONNE
Dragons Catalans	Annuelle, dans le cadre du Sport Adapté	
District de football de l'Aude	Annuelle, dans le cadre du Sport Adapté	
Comité Départemental de Sport Adapté	Annuelle, dans le cadre du Sport Adapté	
Ligue Occitanie Sport Adapté	Annuelle, dans le cadre du Sport Adapté	
Fédération Française Sport Adapté	Annuelle, dans le cadre du Sport Adapté	
Pole Espoir CARCASSONNE		CARCASSONNE
Piscine de Cuxac Cabardès	Annuelle	CUXAC CABARDES
<i>Partenaires de Santé</i>		
PARTENAIRES	DUREE	COMMUNE
Supervision Pédopsychiatre (Jean-Marc CANTAU)	Annuelle	TOULOUSE
FORMAVISION (supervision Equipe pluridisciplinaire)	Annuelle	
UDASPA CARCASSONNE		CARCASSONNE
IPIJ Limoux	dans le cadre du PPA du jeune	LIMOUX
IPIJ Carcassonne	dans le cadre du PPA du jeune	CARCASSONNE
IPIJ Castelnaudary	dans le cadre du PPA du jeune	CASTELNAUDARY
<i>Partenaires / Transport des personnes accompagnées</i>		
PARTENAIRES	DUREE	COMMUNE
Taxi JérémY	Annuelle	TRAUSSE
SARL Alzonne Ambulances	Annuelle	ALZONNE
Taxi Pauquet	Annuelle	NARBONNE
Taxi Veyrier	Annuelle	CASTELNAUDARY
Taxi Armengaud Régis	Période de stage en ESAT d'un usager	LABASTIDE D'ANJOU

6.3 Partenariats spécifiques : préparation à la sortie

En terme de préparation à la vie d'adulte, les sollicitations des professionnels vers les structures adultes sont nombreuses et font systématiquement l'objet d'une convention de stage.

Ces collaborations sont essentielles pour appréhender et préparer la projection de vie d'adulte, apprendre à faire des choix et exprimer ses préférences.

Liste des ESAT qui accueillent régulièrement des stagiaires de l'IME La Solo

Noms de l'ESAT	Associations	Lieu
ESAT	APAJH Aude	Carcassonne /Castelnaudary
ESAT Les ateliers du Lauragais	AFDAIM-ADAPEI	Castelnaudary
ESAT Jules Fil	AFDAIM-ADAPEI	Carcassonne
ESAT L'envol	AFDAIM-ADAPEI	Pennautier
ESAT L'envol	AFDAIM-ADAPEI	Limoux
ESAT Les ateliers de Lordat	Association Les cèdres	Bram
ESAT Chanteclerc	Association AGAPEI	Soual

Liste des foyers occupationnels qui accueillent régulièrement des stagiaires de l'IME LA SOLO

Noms du Foyer Occupationnel/Hébergement	Associations	Lieu
Foyer de Vie de Castelnaudary	AFDAIM-ADAPEI	Castelnaudary
Foyer de vie de Cuxac - Cabardes	PUBLIC	Cuxac-Cabardes
Foyer « Les Hirondelles »	AFDAIM-ADAPEI	Pennautier
Foyer « L'orival »	Association BEAU-SOLEIL-TARN	Sorèze

7. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Un comité de suivi et d'évaluation, composé d'un représentant par service (éducatif, pédagogique, thérapeutique, préprofessionnel, logistique, secrétariat), du référent qualité de l'établissement, animé par l'équipe de direction, sera en charge de cette mission. Les représentants des jeunes et des familles/représentants légaux élus au CVS seront invités à intégrer ce comité afin de participer de leur point de vue, à l'évaluation, l'adaptation et la réactualisation du projet pendant ses cinq années de mise en œuvre. Ce comité se réunira une fois par an.

Le plan d'action est décliné en fiches actions (présentées en annexe). Pour chaque fiche action, un groupe de travail sera organisé afin de mettre en œuvre les actions validées en amont par l'équipe pluridisciplinaire selon un échéancier déterminé. Un représentant de chaque groupe de travail devra présenter au comité de suivi et d'évaluation leurs réflexions et propositions afin d'entériner leurs mises en œuvre. Ces propositions seront reportées dans la démarche qualité de l'établissement.

3^e partie :

Les modalités de l'accompagnement et de coordination de parcours



3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

L'IME reçoit les demandes d'admission des jeunes par courrier. Elles sont formulées par les familles/représentants légaux. Dans certaines situations, qui restent exceptionnelles, c'est l'aide sociale à l'enfance qui nous adresse la demande.

La demande d'admission se compose à minima de la notification MDPH et d'un courrier de la famille. Il est laissé libre aux familles/représentants légaux de nous adresser tous documents qu'ils jugent utiles de nous transmettre (bilans médicaux, de suivis, GEVASCO, et autres).

Avant que les familles/représentants légaux fassent la démarche de demande, l'assistante de service social de l'IME se tient à leur disposition pour tout entretien téléphonique, rencontre et/ou visite d'établissement. A cette étape nous pouvons déjà aborder la situation de l'enfant/jeune et présenter à la famille le fonctionnement de l'établissement, les prestations proposées et répondre à leurs questionnements.

Lors de la réception de la demande par le secrétariat, elle est transmise à l'assistante de service social qui inscrit le jeune sur la liste d'attente. La liste d'attente se formalise par un tableau informatique qui est partagé avec la direction et le secrétariat. Dès l'inscription faite, un courrier type de la direction est adressé à la famille. Il précise que l'inscription sur la liste d'attente est effectuée et que, dans l'attente d'une place, l'assistante de service social de l'établissement se tient à leur disposition pour tout renseignement complémentaire.

La liste d'attente de l'IME comprend en moyenne une trentaine de jeunes. Le délai moyen d'attente pour une admission est de 1 an et demi à 2 ans.

1.1 La préadmission

La première étape de la préadmission correspond au recueil d'informations

Ce recueil de données se fait de façon différente en fonction de chaque situation et de ce qui aura été transmis lors de la demande initiale. Dans la majorité des situations, à réception du courrier de la direction, les familles/représentants légaux prennent contact avec l'assistante de service social qui réalise auprès d'elles/eux un premier recueil. A ce moment est demandé à la famille si elle accepte qu'un lien direct soit fait avec les partenaires existants pour un complément d'information. Si la famille le souhaite, une rencontre, et/ou une visite de l'établissement peuvent être organisées. Un formulaire de premier recueil de données est complété avec la famille.

Dans certaines situations, ce sont directement les partenaires qui font le lien avec l'IME ou l'IME qui prend contact avec l'entourage. Au regard du délai d'attente, il est conseillé aux familles/représentants légaux et/ou aux partenaires de tenir l'IME informé de toute évolution et/ou changement de situation, afin que leur demande soit au plus près de la réalité.

La deuxième étape de la préadmission correspond à la commission

Lorsqu'une place se libère au sein de l'IME, l'assistante de service social présente la liste d'attente à l'adjointe de direction en présence de la psychologue, qui en fonction de plusieurs paramètres décident ensemble de l'enfant/jeune à accueillir. Les principaux paramètres sont : la date d'inscription sur la liste d'attente, l'adéquation entre les prestations proposées et le projet de l'enfant/jeune, en lien avec sa famille et ses représentants légaux, la disponibilité des circuits de ramassage, les compositions des groupes au sein de l'établissement, les situations sans solution et celles qui sont considérées comme urgentes et prioritaires par la MDPH (PAG).

C'est à l'issue de cette présentation que l'adjointe de direction se positionne pour que l'assistante de service social organise l'étape suivante de la préadmission.

La troisième étape de la préadmission concerne la rencontre du jeune et de sa famille/son représentant légal :

Cette rencontre se fait en présence de l'assistante de service social et de la psychologue. Dans la majorité des situations la rencontre se compose en trois temps :

- Un temps de rencontre commun.
- Un temps où la psychologue reçoit le jeune et l'assistante de service social la famille/représentant légal.
- Un dernier temps de rencontre commun.

Lors de cette rencontre certaines familles/représentants légaux sont accompagnés par des partenaires (protection de l'enfance, SESSAD ou autres). Un document d'admission est alors complété avec l'entourage. Sur ce document apparaîtront notamment les attentes de l'enfant/jeune et de sa famille.

En fonction des situations, des rencontres entre partenaires peuvent être organisées au sein de l'établissement et/ou à l'extérieur et/ou dans le cadre d'une Equipe de Suivi de Scolarité (majoritairement pour les projets de scolarité partagée). A l'issue, un stage de découverte est proposé au jeune. La durée du stage et son organisation sont personnalisées en fonction des besoins, rythmes, souhaits de l'enfant/jeune et de sa famille/représentant légal

Cette étape correspond au premier temps d'accueil et a pour objectif de permettre aux familles/représentants légaux de déplier leur histoire, leurs fonctionnements, leurs singularités. Pour certaines situations le jeune et sa famille auront besoin d'une ou plusieurs rencontres supplémentaires pour faire connaissance avec l'établissement et entrer dans une relation de confiance avant l'étape du stage. C'est une relation qui débute, et qui positionne les parents en tant que partenaires afin de faire émerger leur expertise parentale et de mobiliser leurs compétences. Cette rencontre doit donc induire une action qui incombe à l'IME, celle d'impliquer l'enfant/jeune et sa famille/représentant légal, d'interpeller et mobiliser chacun dans son rôle et sa place.

La quatrième étape de la préadmission concerne l'organisation d'un stage de découverte au sein de l'IME :

Pour organiser au mieux ce stage et préparer la convention, l'enseignant référent fait le lien avec l'établissement scolaire de référence de l'enfant/jeune.

Avant l'arrivée de l'enfant/jeune, sa situation est présentée à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire en réunion de fonctionnement. Ce temps permet de parler du nouveau venu, de prendre en compte sa singularité et celle de son contexte familial, et ainsi de commencer à dégager des objectifs d'accompagnement. C'est à ce moment-là que l'organisation de son accueil et de son emploi du temps est envisagée.

Le stage de découverte est un outil de prise de contact, d'exploration, de mise en confiance, mis à disposition de l'enfant/jeune et de sa famille. L'attention particulière portée au stagiaire permettra aux professionnels de recueillir ses premiers ressentis et impressions.

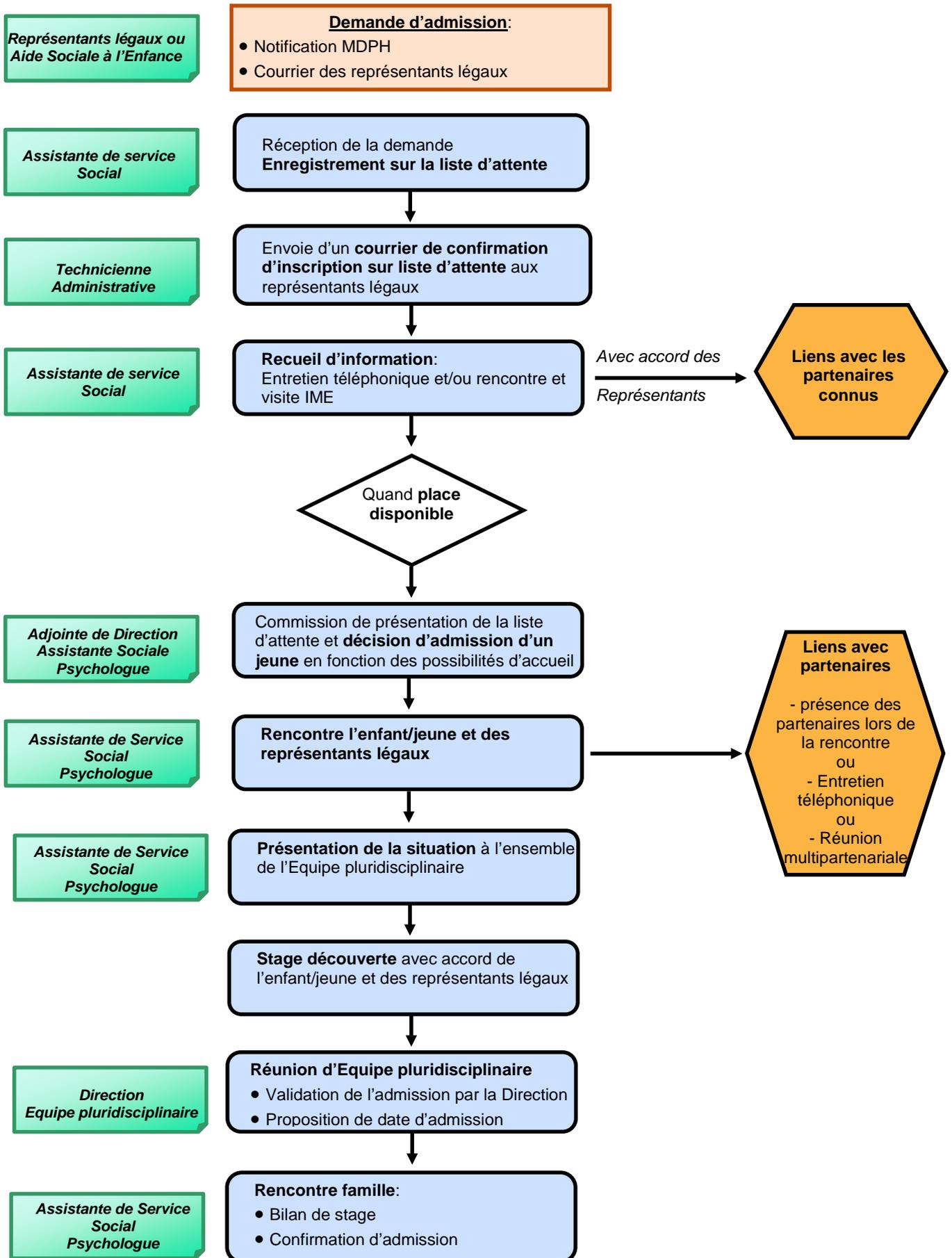
 **La dernière étape de la préadmission concerne la prise de décision d'admission avec les professionnels, le jeune et sa famille**

Après le stage, la situation de l'enfant/ jeune est à nouveau abordée en réunion d'équipe pluridisciplinaire au sein de l'IME. Sauf situation exceptionnelle (comme par exemple une situation inadaptée à l'agrément de l'établissement et/ou aux prestations proposées), la direction validera l'admission et proposera avec l'équipe une date d'admission.

Ensuite, une nouvelle rencontre avec l'enfant/ jeune et sa famille/représentant légal est organisée avec l'assistante de service social et la psychologue. Lors de cette rencontre, un bilan de stage est proposé. Ce temps permet de faire un bilan de stage à double sens : du point de vue de l'enfant/ jeune, de son entourage et du point de vue des professionnels.

Dans la majorité des situations c'est à ce moment que la date d'admission se confirme. Dans d'autres cas, de nouvelles périodes de stages pourront être organisées avant de concrétiser l'admission.

Traitement de la demande d'admission



1.2 L'Admission

Avant l'arrivée du jeune plusieurs étapes seront mises en place

➤ La technicienne administrative formalise avec la direction une proposition d'admission mentionnant la date définitive d'admission et les modalités d'accueil du jeune (temps complet, partiel, scolarité partagée).

➤ Un courrier officiel d'admission est adressé à la famille avec le livret d'accueil et le contrat de séjour.

➤ Depuis septembre 2019, l'infirmière de l'IME est aussi pleinement associée à l'admission. Elle reçoit l'enfant/jeune et sa famille dans le cadre d'un entretien pour recueillir, grâce à un formulaire « questionnaire de santé et de soins médicaux », les informations médicales nécessaires à son bon accueil.

➤ La préparation de l'accueil et du pré projet du jeune s'organise :
En suivant le recueil d'informations, réalisé tout au long de la démarche de préadmission, les échanges avec les partenaires, les observations du stage de découverte, les échanges avec l'enfant/jeune et son entourage et les attentes recueillies, l'équipe de l'IME travaillera en réunion pluridisciplinaire sur l'accueil du jeune (les prestations dont il pourrait relever, l'emploi du temps ...) Un référent éducatif sera également nommé par l'adjointe de direction.

➤ La technicienne administrative recevra la famille pour lui transmettre et lui faire signer l'ensemble des autorisations parentales obligatoires, le règlement d'utilisation des transports de l'établissement et le contrat de séjour. C'est un moment important qui met en acte des souhaits et un choix parental. C'est donc à ce moment que les représentants légaux mandent l'IME afin d'accueillir l'enfant/jeune et de mettre en place les modalités effectives de l'admission.

➤ Le travail en réseau avec l'ensemble des partenaires sera maintenu et développé pour un accompagnement global de l'enfant/jeune et son entourage.

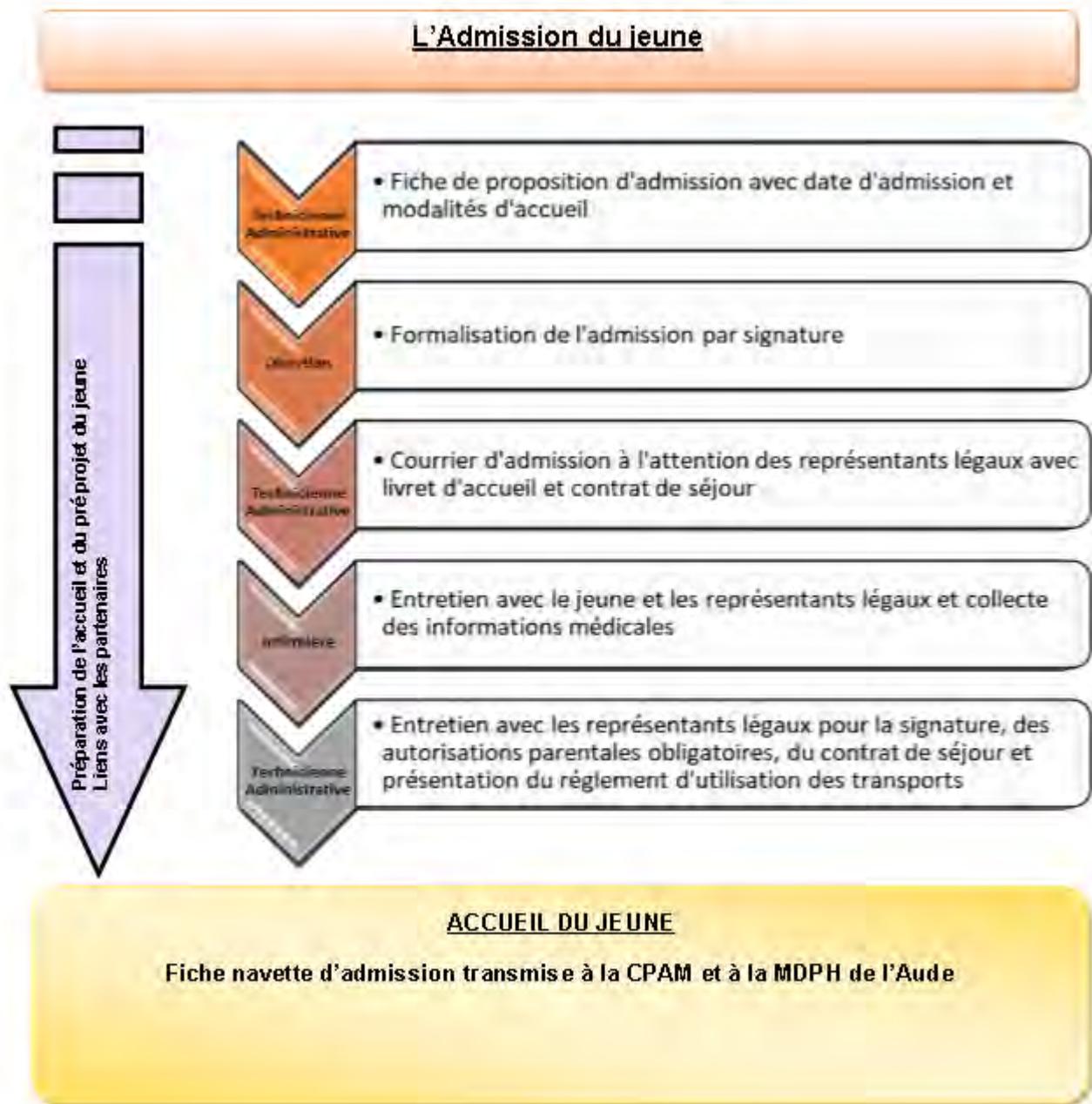
Lors de l'arrivée de l'enfant/jeune :

➤ Transmission à la MDPH et à la CPAM d'une fiche navette d'admission.

➤ Le jeune sera accueilli par son référent éducatif et accompagné dans ses groupes d'activités.

➤ Une première réunion de synthèse en vue de l'élaboration de son premier projet individualisé d'accompagnement se réalisera dans les 3 mois qui suivent l'admission.

L'ensemble de ses étapes de préadmission et admission sont nécessaires afin de garantir le consentement libre et éclairé de l'enfant/jeune et sa famille.



2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

2.1 Le contrat de séjour

Le contrat de séjour définit les engagements réciproques de l'établissement et de l'enfant/jeune et la famille et/ou les représentants légaux au cours de son séjour. C'est un outil d'information tendant à éclairer le consentement de l'enfant/jeune et de la famille et/ou les représentants légaux sur les modalités de son accompagnement médico-social.

Il est envoyé et signé par l'enfant/jeune et sa famille et /ou son représentant légal.

2.2 Le projet personnalisé

Conformément à la réglementation¹, à la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles « Les attentes de la personne et le projet personnalisé »², aux engagements de la Fédération APAJH³, pour chaque enfant ou jeune est élaboré un PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement, qui intègre trois composantes : pédagogique, éducative et thérapeutique.

Quelques mois après l'admission, une réunion de synthèse a lieu. Celle-ci permet, après un temps de réflexion et d'analyse de l'ensemble des professionnels, d'échanger autour des objectifs à prioriser dans l'accompagnement, au vue des besoins repérés et en lien avec les attentes de la famille et de l'enfant/jeune. Ces objectifs sont travaillés de façon individuelle ou collective par le biais de différents projets/activités/médiations mis en place par les professionnels.

La formalisation des objectifs visés et des moyens mis en place, élaborée par le référent de l'accompagnement de l'enfant/jeune constitue le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Il est présenté à la famille au maximum 6 mois après son admission et réactualisé à minima une fois par an.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant et/ou du jeune est élaboré en étroite collaboration avec la famille et/ou les représentants légaux pour une année.

Une évaluation est faite en fin d'année scolaire et est communiquée à la famille et/ou les représentants légaux par courrier. Durant toute l'année, le Projet Personnalisé d'Accompagnement peut faire l'objet de modifications, de réajustements et peut être réactualisé, un avenant peut être établi à tout moment

La co-construction du PPA :

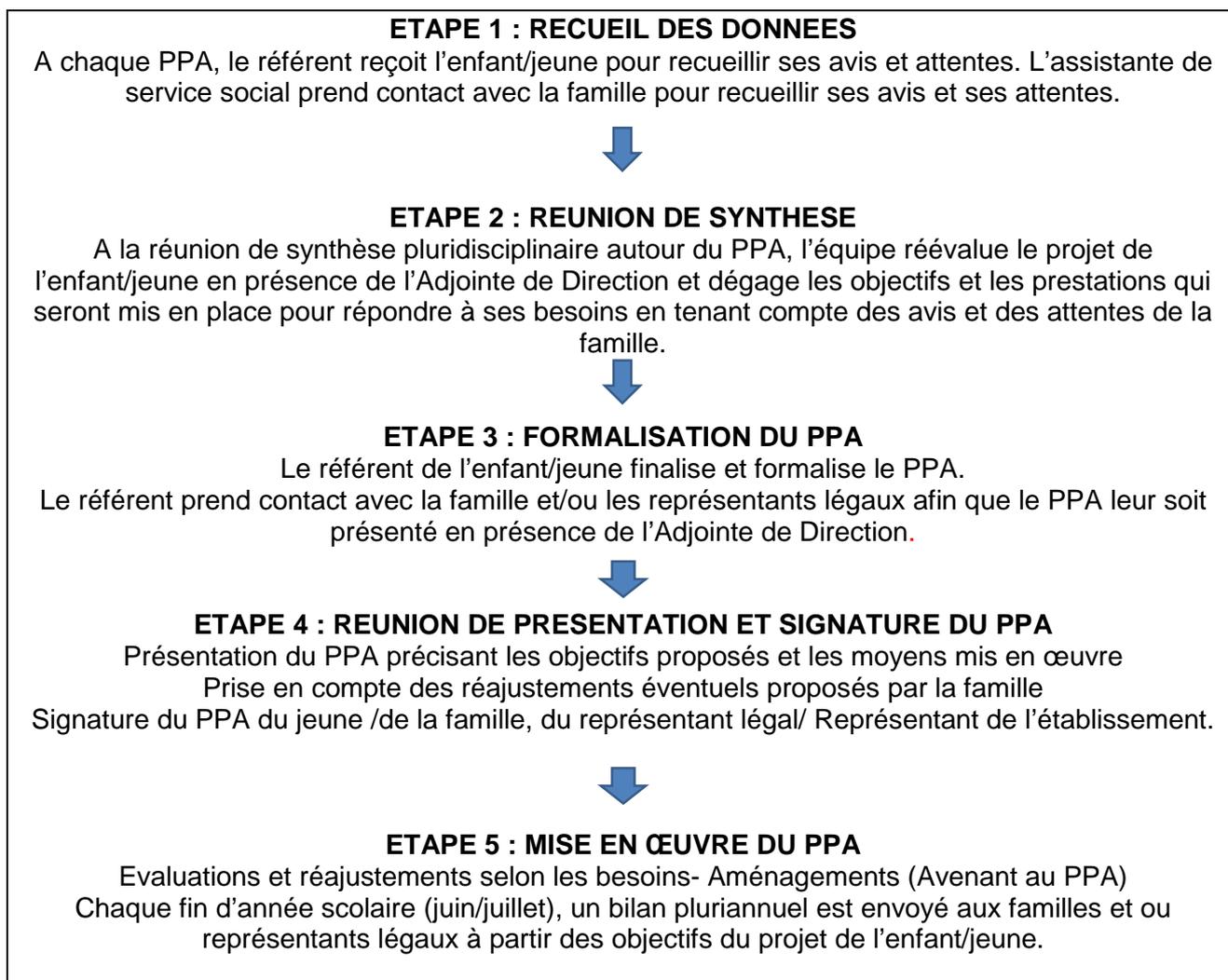


¹ Articles D312-19 et D 312-12 du CASF

² RBPP Les attentes de la personne et le projet personnalisé ANESM Décembre 2008

³ Engagement N°1 des 10 engagements pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap

2.3 Les modalités d'élaboration du PPA



2.4 Le référent de l'accompagnement de l'enfant/jeune

Le référent est le garant de la mise en œuvre du projet personnalisé de l'enfant/jeune. Il centralise les informations concernant l'enfant/jeune, il reçoit la famille et/ou les représentants légaux lors de la signature du PPA. Il veille à ce que les objectifs et les décisions prises dans le cadre du projet personnalisé soient transmis à l'ensemble des intervenants.

Le système de référent offre à la famille et/ou représentants légaux un interlocuteur privilégié dans l'accompagnement de leur enfant. L'objectif est de mettre en cohérence les informations et les actions tout en individualisant l'accompagnement de l'enfant/jeune. Il occupe une place singulière, assure un rôle pivot en lien permanent avec l'ensemble de l'équipe et la famille et/ou les représentants légaux.

Le référent participe aux réunions extérieures avec les partenaires en collaboration avec l'assistante de service social et rencontre la famille et/ou les représentants légaux lors des « Journées familles ».

Le référent n'accueille pas nécessairement l'enfant /jeune dont il est référent dans les groupes dont il a la charge, mais il assure la continuité et la cohérence de son projet d'accompagnement. Le référent peut changer au fil des années et notamment lors des changements de groupes en fonction de l'âge.

2.5 Le dossier unique

Chaque enfant ou jeune accueilli au sein de l'IME bénéficie d'un dossier unique, sous format papier, dont le contenu et la forme sont identiques pour chacun d'eux.

Il est constitué de quatre volets :

- Administratif, (courriers, documents MDPH, pièces administratives, contrat de séjours) et l'Accompagnement social
- Médical
- Suivi infirmier
- Accompagnement éducatif / pédagogique / soins

Le dossier de l'enfant ou jeune accueilli comporte les éléments permettant d'assurer la coordination et la continuité de l'accompagnement et des soins.

L'IME développe et met en œuvre une politique de gestion du dossier de l'enfant ou jeune dans le respect des règles de confidentialité, de sécurité et du droit des enfants ou jeunes et de leurs familles/représentants légaux d'y accéder, dans le cadre de la loi.

Les signalements, les Informations Préoccupantes (IP) et déclarations d'évènements indésirables sont conservés dans le bureau de l'assistante de service social.

Afin de garantir la confidentialité des données personnelles des enfants ou jeunes, l'IME met en place des procédures d'accès aux informations les concernant :

- Les modalités d'accès au dossier par les professionnels sont définies
- Les enfants ou jeunes et leurs parents sont informés sur leur droit d'accéder aux informations les concernant et sur les modalités de consultation du dossier
- L'organisation du dossier est conçue et mise en œuvre de façon à favoriser un accès et une gestion sécurisée des informations.

L'association prévoit de numériser le dossier unique.

2.6 La coordination des parcours

Au sein de l'établissement, la coordination de parcours et le suivi des projets font partie des missions des éducateurs spécialisés.

Cette spécificité trouve sa légitimité dans le référentiel professionnel de la fonction d'éducateur spécialisé. Cette notion de coordination au sein de l'établissement est relativement récente. Il est nécessaire qu'elle fasse l'objet d'une réflexion afin d'en déterminer les modalités de mise en œuvre (cf. fiches actions).

3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

L'IME s'attache à prendre en compte les particularités, les demandes et les aspirations de chaque personne accompagnée de manière individualisée au regard des prestations qu'il propose. De plus, l'établissement ambitionne de moduler et d'adapter les différents accompagnements des personnes en lien avec les différents acteurs et partenaires et ainsi de s'ajuster de manière précise aux besoins des personnes.

La combinaison de prestations venant de différents acteurs peut permettre un meilleur accompagnement et une plus grande satisfaction des attentes des personnes. Les interventions conjointes de plusieurs acteurs par la construction de réponses « modulaires », grâce à des partenariats formalisés sont un moyen de s'adapter aux besoins des personnes handicapées et de leur famille.

L'établissement s'implique pour favoriser un maximum d'accompagnements en lien avec le milieu ordinaire, pour les moduler selon les périodes, pour combiner plusieurs types d'accompagnements simultanément et pour développer des modes d'accompagnements séquentiels ou aux temporalités adaptées à chaque personne.

La capacité d'accueil est de 40 enfants/jeunes de 6 à 20 ans, mais en fonction des accueils séquentiels et « modulaires », des besoins repérés des enfant/jeunes, l'effectif global peut évoluer vers un fonctionnement en file active dans une logique de personnalisation.

Nous proposons un accueil de jour des enfants/jeunes à temps plein du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Néanmoins des aménagements peuvent être proposés tout au long de l'accompagnement, afin de répondre aux besoins qui évoluent avec l'âge et les capacités de l'enfant/jeune afin d'éviter des ruptures de parcours.

Ainsi, en fonction des besoins, certains enfants/jeunes ont un aménagement de leur emploi du temps en fonction de l'accompagnement proposé :

Exemples :

- Un enfant/jeune repéré avec une fatigabilité dispose d'un emploi du temps aménagé la prenant en compte (absent le mercredi après-midi par exemple)
- Un aménagement d'emploi du temps peut être mis en place en fonction des objectifs opérationnels prioritaires du PPA (ex : suivis médicaux ou paramédicaux extérieurs à l'établissement)
- La possibilité de prévoir une scolarisation partagée par convention avec l'Education Nationale, induit un emploi du temps aménagé à l'IME en fonction des besoins de l'enfant/jeune (ex : la participation à un groupe d'habilités sociales)

Cette souplesse dans les modes d'accompagnement est aujourd'hui possible depuis le décret de mai 2017, une nouvelle nomenclature a vocation à "*aboutir à des autorisations plus larges pour amener plus de souplesse, faciliter la transformation de l'offre et l'accompagnement d'une personne sous diverses formes pour mieux répondre à ses besoins*"⁴. L'établissement est engagé pleinement dans cette perspective de fonctionnement en dispositif.

⁴. Décret du 11 mai 2017 ([n° 2017-982](#)), JO du 11 mai.

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

La fin de l'accompagnement est prévue et préparée dans le cadre du PPA. Elle se fait, pour la majorité des enfants/jeunes au bénéfice d'une orientation et sortie vers une structure pour adultes.

4.1 Préparation à la sortie vers une structure pour adultes

Cette sortie sera préparée au travers de :

- L'accompagnement de l'enfant/jeune et de ses parents au montage du dossier MDPH de demande d'orientation en structure pour adultes, accompagné, le cas échéant, d'une demande de mesure de protection.
- La participation au groupe « Stages-Je prends mon avenir en main », une fois tous les 15 jours pour créer et apporter des outils opérationnels dans le cadre de leur future insertion professionnelle (sensibilisation au cadre de travail des ESAT, à la posture professionnelle, à la rédaction des rapports de stage etc.).
- La mise en stage en individuel en interne (en service restauration ou autres...)
- La mise en stage en ESAT en individuel ou en groupe (le mardi de chaque semaine, un groupe se rend en stage à l'ESAT AFDAIM-ADAPEI de Pennautier) organisée par le CASPS (Comité d'Accessibilité Socio-Professionnelle et Scolaire) sous convention
- La mise en stage en Foyer de vie sous convention
- Les visites, tout au long de l'année, de structures adultes (Foyers d'Accueil Médicalisés, Maisons d'Accueil Spécialisées, Foyers occupationnels etc.).

L'IME a mis en place une instance « Comité d'Accessibilité Socio-Professionnelle et Scolaire » (CASPS), composée d'une équipe pluridisciplinaire afin de favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes de l'IMPRO, au travers de différents stages en interne et en externe de l'APAJH-AUDE, en milieu ordinaire ou protégé. Le CASPS est composé des professionnels en charge de l'insertion professionnelle des jeunes, de l'assistante sociale, la psychologue, le professeur de la classe du groupe « des grands ». Il se réunit une fois par mois pour examiner les différentes situations des jeunes en lien avec le référent et proposer des modalités d'accompagnement vers une vie d'adulte adaptée aux besoins de chacun. Le CASPS, par son travail avec les partenaires sur le territoire et hors département, a mis en place une base de données de lieux de stages potentiels pour les jeunes.

4.2 Préparation au retour à domicile

Le retour à domicile est organisé au travers de :

- L'accompagnement de l'enfant/jeune et de ses parents dans les démarches administratives et sociales liées au retour à domicile
- La fonction de relai de l'IME auprès des services qui pourraient intervenir : SAVS, SAD etc.



4.3 Prévention des risques de rupture de parcours

Lorsqu'un risque de rupture de parcours est repéré :

- Une réunion d'évaluation de la situation est mise en place avec l'équipe pluri professionnelle
- Une rencontre est organisée avec l'enfant ou jeune et la famille
- Une réunion a lieu avec l'ensemble des partenaires
- La mise en place d'un PAG Plan d'Accompagnement Global peut être sollicitée. Quand la sortie est effective, la Direction envoie la fiche de sortie à la MDPH.

4.4 Suivi après la sortie

L'équipe de l'IME reste mobilisée pour les enfants ou jeunes qui quittent l'établissement et pour leurs familles/représentants légaux. Cet accompagnement prévu pendant les 3 années après la sortie (conformément à l'article 8 du Décret N°89-798 du 27 Octobre 1989), se caractérise par :

- Un rôle de conseil, d'information, de relai, de soutien dans les différentes démarches nécessaires à la continuité du parcours de l'enfant ou jeune,
- Un courrier adressé à l'enfant ou jeune et à sa famille l'informant des modalités de ce suivi.

L'assistante de service social travaille à une formalisation commune du service de suite en termes d'objectifs, de moyens, des professionnels concernés et d'outils.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Outre la formation initiale et la sensibilisation aux RBPP de l'HAS, les professionnels participent de façon régulière à l'analyse des pratiques professionnelles ainsi qu'à de la supervision pour favoriser l'expression et la participation collective des personnes accompagnées.

5.1 Le Conseil de la Vie Sociale

L'IME a informé les enfants/jeunes, les familles/représentants légaux (document rédigé Facile A Lire et à Comprendre FALC) et le personnel, sur le rôle, les missions et le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale. Il a organisé les élections au CVS.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) se compose de représentants :

- Des enfants ou jeunes
- Des familles/représentants légaux
- Du personnel
- De l'organisme gestionnaire

Il se réunit trois fois par an et donne lieu à :

- Une information préalable en direction des enfants ou jeunes et familles/représentants légaux pour qu'ils puissent transmettre leurs questions à leurs représentants
- Un travail préparatoire avec les enfants ou jeunes représentants
- La rédaction d'un ordre du jour constitué des points que les représentants souhaitent aborder

- La rédaction d'un ordre du jour diffusé aux représentants ainsi qu'à l'ensemble des familles/représentants légaux et des enfants/jeunes
- Une réponse est apportée par la direction lors de cette réunion ou dans un délai raisonnable
- Une présentation du projet de compte rendu auprès de l'ensemble des enfants/jeunes est réalisée avec ou par leurs représentants
- Lors de la validation du compte-rendu à la réunion suivante, un point est fait sur le suivi des réponses apportées par la direction

Le(a) président(e) du CVS est élu(e) par les représentants et le règlement intérieur du CVS est adopté. Les Comptes –rendus des CVS sont rendus accessibles par une communication adaptée (FALC).

5.2 Autres formes de participation

La structure met en place d'autres formes de participation :

- Des groupes d'expression des enfants ou jeunes (hebdomadaires)
- Des journées des familles/représentants légaux (2 fois par an)
- Des commissions repas (4 fois par an)

L'IME prévoit d'effectuer des enquêtes de satisfaction en direction des familles/représentants légaux et des enfants ou jeunes.

5.3 La Coopérative scolaire de l'IME

Elle est créée depuis de nombreuses années. Elle permet de proposer des sorties exceptionnelles, de soutenir des projets de groupe (activités pendant les transferts), d'offrir de petits cadeaux de départ aux jeunes quittant l'établissement...

Pour réaliser ces projets de financement, nous pouvons organiser des manifestations (marché de Noël, tombola...), recueillir des dons divers (des fournisseurs, des parents...). L'investissement des jeunes est important sur les préparations des objets à vendre et la vente des tickets de tombola.

La Coopérative scolaire est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole, ce qui permet d'être assuré et encadré. Pour cela, la présidente de la Coopérative scolaire rend un bilan comptable annuel.

6. LA GARANTIE DES DROITS

6.1 La charte des droits et liberté

La charte des droits et libertés, annexée au livret d'accueil est présentée puis remise à l'enfant ou jeune et à sa famille lors de l'admission.

6.2 Le règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement est expliqué à l'enfant ou jeune et à sa famille au moment de l'accueil.

L'IME va favoriser l'accessibilité de ce document en s'appuyant sur les supports de la fédération APAJH mais aussi en associant les membres du CVS à son élaboration et sa réactualisation.

6.3 L'accompagnement des enfants ou jeunes dans l'accès à leurs droits

L'IME met en place des actions d'informations sur les droits des enfants ou jeunes :

- Organisation d'une campagne électorale lors de l'élection des membres du CVS (photo, affichage, discours, vidéos, profession de foi etc.)
- Au moment des élections (municipales/présidentielles et autres): sur les modalités d'inscription sur liste électorale et l'organisation des bureaux de votes
- Sur leurs droits de futurs travailleurs : fiche de ressources, de paye, modalités de travail en milieu ordinaire, en Entreprise Adaptée, en ESAT
- Rencontres d'information organisées avec des « anciens » de l'IME sous forme de « pair-aidance »

L'IME va développer des actions visant à renforcer l'accès aux droits des enfants/jeunes :

- Documents rendus accessibles à leur compréhension
- Participation des enfants ou jeunes à l'élaboration et la réactualisation du règlement de fonctionnement de l'établissement
- Information et formation des professionnels sur les droits des enfants ou jeunes accueillis et sur le soutien à l'exercice de ces droits (formation bientraitance, réflexion éthique, appropriation des RBPP...)

4^e partie :
Pilotage
et fonctions support

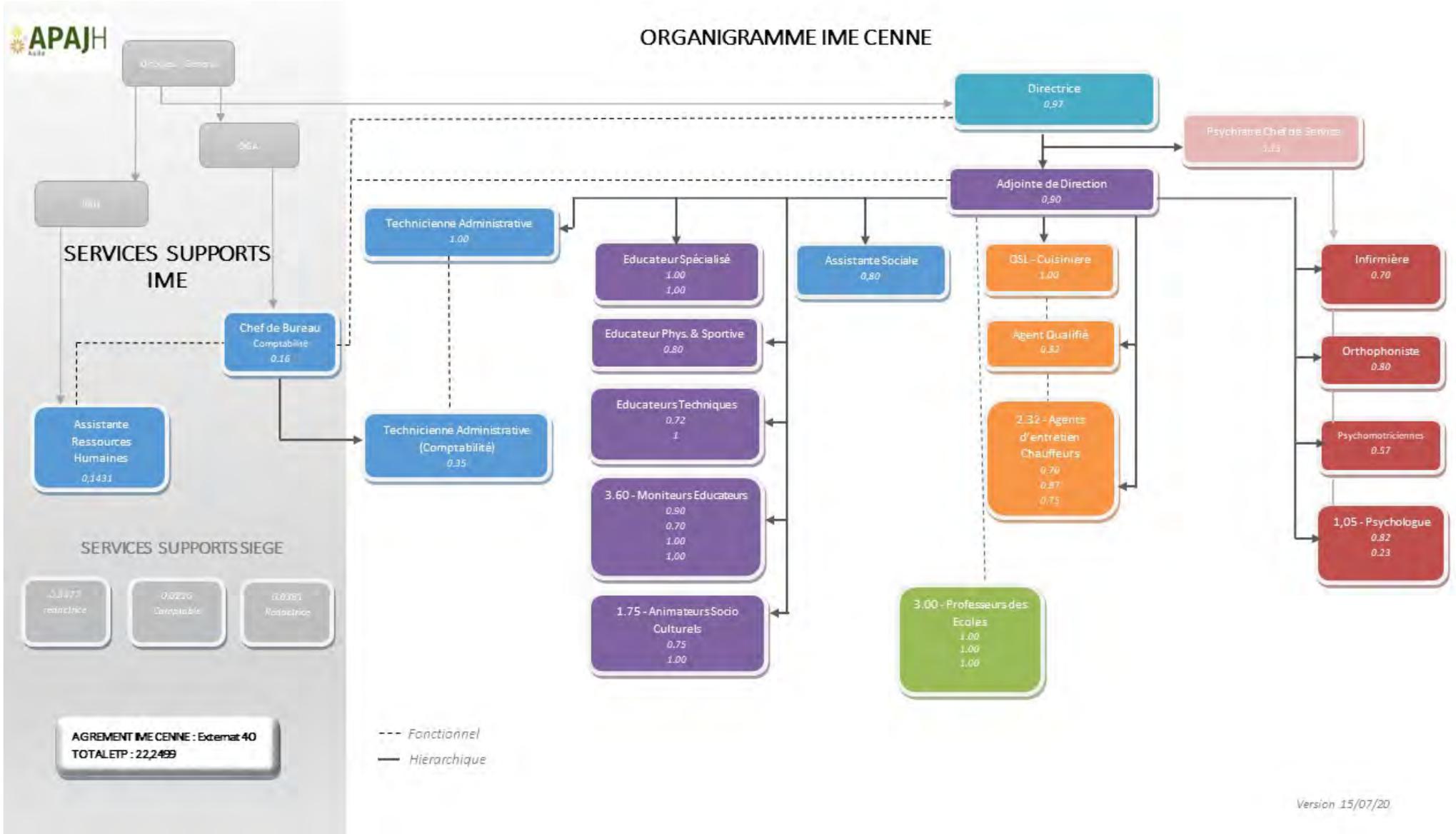


1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

Organigramme

ORGANIGRAMME IME CENNE



 **Tableau fonctionnel des services**

Fonctions	Missions	ETP
ENCADREMENT		
Direction	Veille à l'efficacité du projet d'établissement. Assure la gestion administrative, budgétaire, financière, des ressources humaines et de l'activité de l'établissement. Entretient les relations avec l'extérieur, les partenaires, les institutions.	0.97
Adjointe de direction	Coordonne le travail de l'équipe pluridisciplinaire, assure la mise en place et le suivi des projets personnalisés. Supplée la direction dans la gestion quotidienne de l'établissement	0.90
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Technicienne administrative	Effectue les tâches administratives, l'accueil et le secrétariat de l'établissement. Réalise une partie de la comptabilité et la gestion administrative des dossiers des personnels de l'établissement	1
EQUIPE EDUCATIVE		
Educateur spécialisé	Assure la coordination de l'action éducative en faveur des jeunes accompagnés	2
Educateur technique	Assure la formation préprofessionnelle des adolescents et jeunes adultes accueillis	1.72
Educateur physique et sportif	Assure l'accompagnement du développement de la motricité globale de manière individuelle ou collective	0.80
Moniteur éducateur	Assure l'action éducative en faveur des jeunes accompagnés	4.60
Agent socio-culturel	Assure l'accompagnement quotidien des enfants/jeunes en lien avec l'équipe éducative	1.75
POLE PEDAGOGIQUE		
Enseignants spécialisés	Assure l'enseignement scolaire des enfants/jeunes accueillis	3
POLE SOINS ET SOCIAL		
Infirmière	Assure le suivi et la prévention de la santé des enfants/jeunes accueillis	0.50
Psychologues	Assure la rééducation psychologique des enfants/jeunes accueillis	0.65

Psychomotricienne	Assure la rééducation psychomotrice des enfants/jeunes accueillis	0.57
Orthophoniste	Assure la rééducation orthophonique des enfants/jeunes accueillis	0.50
Assistante de service social	Assure l'accompagnement social des enfants/jeunes accueillis et le soutien à leur famille	0.69
SERVICES GENERAUX		
Agent qualifiée	Assure l'entretien des locaux	0.82
Cuisinière	Prépare et assure les repas des enfants/jeunes et du personnel de l'établissement	1
Chauffeur/Agent logistique	Assure l'entretien des locaux et des matériels de l'établissement Assure le transport des enfants/jeunes	2.32
TOTAL		23.79

➤ Fonctions support :

- Un chef de bureau comptabilité
- Une technicienne administrative comptable
- Une Assistante des Ressources humaines,

➤ Fiches de poste :

- Tous les salariés arrivés depuis 2010 ont une fiche de poste remise à leur arrivée
- Un travail de révision et d'élaboration de l'ensemble des fiches de postes en lien avec les orientations GPEC est en cours au niveau associatif. A la fin de cette démarche, les fiches de poste actualisées seront remises à chaque professionnel de l'établissement.

➤ Délégations :

Au-delà du Document Unique de Délégation (DUD) obligatoire en place pour la directrice, un document de subdélégations est réalisé pour les cadres intermédiaires, permettant de formaliser leurs délégations de responsabilités, notamment en ce qui concerne les signatures et les engagements de l'établissement avec l'extérieur.

Pour les autres personnels, un avenant de délégation de responsabilités peut être réalisé dans certaines situations qui l'exigent (ex : à l'occasion des transferts).

Modalités de fonctionnement de l'organisation

L'organisation et le fonctionnement de l'établissement repose pour une bonne partie sur la mise en place de différents types de réunions permettant de travailler la préparation, la cohérence et le suivi des interventions.

➤ Cartographie des réunions et instances internes

Type de réunion	Nom de la réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
Direction	Réunion direction	Orientations stratégiques et mises en œuvre opérationnelles	Directeurs + adjoints de direction + ponctuellement des professionnels selon les sujets	Hebdomadaire
Etablissement	Réunion générale	Grands projets Evènements Informations générales	L'ensemble du personnel	2 fois par an
Etablissement	Réunion de fonctionnement pluridisciplinaire	Organisation fonctionnelle hebdomadaire : actualités, évènements	L'ensemble du personnel éducatif, soins et pédagogique-représentant du secteur logistique	Hebdomadaire
Projet personnalisé et situations	Réunions Projet Personnalisé d'accompagnement	Mise en place Suivi Evaluation Actualisation	Ensemble des professionnels concernés par la situation des jeunes/enfants	Hebdomadaire
Projet personnalisé et situations	Comité d'Accessibilité Socio-Professionnelle et Scolaire CASPS	Orientation pré-pro et professionnelle + mise en stage	Référents CASPS (Enseignants, éducateurs, techniques, éducateur référent ...)	Mensuelle

Type de réunion	Nom de la réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
Réunions métiers	Réunion soins	Projet thérapeutique Coordination soins	Psychologues, rééducateurs, infirmière	Mensuelle
Réunions métiers	Réunions logistiques	Organisation et fonctionnement logistiques	Adjoint de direction, chauffeurs, agent qualifié, cuisinière, agent logistique	Mensuelle
Réunions métiers	Réunion éducative pour « les jeunes aux besoins spécifiques »	Analyse de situations Adapter la prise en charge Transmission information	Adjointe de direction, les éducateurs concernés, la psychologue référente	Hebdomadaire
Réunions métiers	Réunion Administrative	Coordination travaux administratifs	Direction, secrétaire, comptable	Hebdomadaire
Réunions métiers	Réunions enseignants	Projet pédagogique	Enseignants	Hebdomadaire
Réunions des analyses de pratiques	Analyse des pratiques	Ces temps sont animés par un intervenant extérieur. Ils offrent aux professionnels la possibilité d'évoquer leurs pratiques, de les partager avec leurs collègues, de les questionner, dans le but de les améliorer.	Elles sont mises en place pour l'ensemble du personnel éducatif, soins et administratif, en présence de l'adjointe de direction	Mensuelle
Supervisions	Supervisions	Elle est mise en place par une intervenante extérieure, psychologue spécialisée en accompagnement des jeunes avec autisme.	Elle est dispensée pour le personnel accompagnant ces jeunes aux besoins spécifiques.	Mensuelle

➤ Dynamique du travail en équipe pluridisciplinaire

L'IME met en place des instances de réflexion, de concertation et d'élaboration. Elles permettent à l'ensemble des professionnels d'échanger sur la mise en œuvre du projet d'établissement, leurs pratiques, les projets individualisés d'accompagnement, l'organisation des modalités d'intervention et les projets collectifs.

Penser à plusieurs permet d'atténuer le sentiment d'isolement face aux difficultés et de donner du sens aux actions mises en œuvre au bénéfice de l'enfant/jeune. En effet, la réflexion commune, enrichie par la pluridisciplinarité, permet à chacun d'affiner sa compréhension des situations, de chercher des nouvelles pistes de travail, de restituer les différentes interventions dans la cohérence d'ensemble. Dans la logique du projet personnalisé, cette cohérence suppose aussi un travail concret de lien entre professionnels, notamment de transmission et de coordination dans la mise en œuvre des outils d'accompagnement.

L'action des professionnels quels qu'ils soient ne trouve sa légitimité que dans les objectifs du projet personnalisé d'accompagnement définis collectivement et validés par l'enfant/jeune et son représentant légal. Nous sommes dans une approche globale tendant à un but commun par addition des contributions spécifiques des uns et des autres. Il faut éviter que les différents ancrages professionnels annihilent la décision collégiale. Cela permet un décroisement des frontières entre disciplines pour répondre au mieux aux besoins des enfants/jeunes.

Les professionnels exerçant « une prestation indirecte » (SERAFIN-PH) dans le fonctionnement et l'organisation de l'établissement sont tout aussi impliqués dans cette démarche. En effet les fonctions de secrétariat et de logistique contribuent à nourrir cette réflexion autour du projet de l'enfant/jeune.

1.2 Gestion des ressources humaines

Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

Le recrutement et l'intégration de nouveaux collaborateurs sont des étapes importantes de la politique de gestion des ressources humaines et plus particulièrement de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'IME LA SOLO porte donc une attention particulière au recrutement et à l'accueil des nouveaux collaborateurs et applique les principes et procédures de l'APAJH AUDE lors d'un recrutement.

➤ Le recrutement :

Le recrutement de nouveaux collaborateurs se doit d'être un processus rationnel de recherche d'adéquation c'est-à-dire un recrutement empreint des caractéristiques suivantes :

- Objectivité et neutralité lors du recrutement
- Décision d'embauche concertée et rationnelle (commission)
- Adaptation immédiate et durable

Pour atteindre ces objectifs l'APAJH AUDE met en œuvre lors du recrutement le processus suivant:

- La définition de la fiche de poste de l'emploi à pourvoir
- La mise en place d'une commission de recrutement
- L'utilisation d'une grille d'entretien

➤ Le parcours d'intégration :

Le nouveau collaborateur se voit remettre dès son arrivée un **Kit d'accueil du nouveau salarié** afin qu'il puisse mieux cerner son nouvel environnement de travail et connaître l'organigramme de l'établissement. De plus, le nouveau collaborateur de l'IME LA SOLO, participe à un parcours d'intégration élaboré par l'APAJH AUDE. Ce parcours permet de le sensibiliser aux valeurs institutionnelles de l'association, de renforcer son sentiment d'appartenance aux projets engagés et de mieux appréhender la complexité de son environnement de travail. Enfin, il lui permet d'être conforté dans sa décision de rejoindre un établissement ou service de l'APAJH AUDE, en lui garantissant un accompagnement dans ses premiers pas et une prise de fonction plus aisée.

Gestion des compétences

Comme le prévoit l'association APAJH AUDE, l'IME LA SOLO applique une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) qui se traduit notamment par la réalisation d'entretiens d'évaluation et d'entretiens professionnels.

- L'entretien d'évaluation est une rencontre entre le salarié et son supérieur hiérarchique, il s'agit d'un moment d'échange privilégié qui constitue un véritable acte de management. Il permet notamment d'échanger sur les réalisations de l'année écoulée et de les évaluer. Les points forts et/ou les éventuelles difficultés rencontrées par le professionnel seront également abordés lors de cet entretien qui permet également de fixer des objectifs.
- L'entretien professionnel rendu obligatoire par la loi du 5 mars 2014, est tourné vers les projets d'évolution du salarié et se déroule tous les 2 ans.

L'entretien « professionnel » se distingue de l'entretien « d'évaluation » par :

- 2 supports et 2 trames distinctes.
- 2 temps distincts, soit à la suite l'un de l'autre, soit espacés de quelques jours.

Le traitement des données issues de ces entretiens et les réponses aux salariés sont effectués par le service RH du siège social, en lien avec la Direction de l'établissement.

- **Un plan de formation** est construit chaque année, à un niveau associatif. Il permet de décliner notamment les orientations associatives et les axes stratégiques prioritaires en lien avec les recommandations de l'HAS et les besoins et/ou attentes formulées par les professionnels lors des entretiens annuels.

Pour conclure, le service des Ressources Humaines travaille actuellement à l'implémentation d'un système d'information (SI-RH) qui sera définitivement livré et opérationnel en 2021. Ce système d'informations permettra à tous les collaborateurs de disposer d'un espace personnel et de pouvoir accéder à tout moment aux offres de mobilité interne, de formation et, à terme, à la bibliothèque des compétences.

Dialogue social

L'IME LA SOLO, comme l'ensemble des établissements et services en gestion de l'APAJH AUDE accorde une place importante à la qualité du dialogue social. Ces échanges constructifs permettent notamment d'assurer aux collaborateurs un cadre de travail garantissant des conditions de travail favorables et sécurisées afin de protéger leur sécurité tant physique que psychologique. Conformément à l'obligation réglementaire, l'organisation du dialogue social dans l'entreprise s'est modifiée au 1^{er} janvier 2020 : Le Comité Social et Economique s'est substitué aux instances antérieures de représentation du personnel que sont les Délégués du Personnel, le Comité d'Entreprise, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement

La politique d'amélioration continue de l'IME LA SOLO s'inscrit dans celle de l'association avec :

- La présence d'un Responsable Qualité Sécurité et Environnement dans l'association,
- La nomination d'un Référent Qualité de l'établissement
- La réalisation sur l'établissement des évaluations internes et externes.

Ainsi, la démarche qualité a conduit à la mise en place:

- De Plans d'Amélioration Continue (PAC) : un plan associatif et un plan sur l'établissement qui sont mis à jour annuellement
- De procédures écrites associatives qui sont produites en groupes de travail, composés de professionnels désignés par la Direction. Les bases fédérales peuvent servir de modèle
- D'une veille réglementaire et documentaire par la diffusion des RBPP.

2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Comme le prévoit le code du travail, l'établissement met en place et actualise annuellement le DUERP. Les risques sont identifiés, évalués selon une cotation (gravité/fréquence) et font l'objet si nécessaire d'actions préventives. Les salariés sont associés à la démarche pour développer une culture de prévention de la structure.

Le registre de sécurité

Le registre de sécurité est mis en place, il est mis régulièrement à jour notamment lors du contrôle des installations. Le contrôle des installations techniques (électrique, de gaz, de chauffage, ...) et du système de sécurité incendie est effectué régulièrement.

Les formations obligatoires et exercices incendie :

L'établissement/le service veille à organiser régulièrement des formations afin que les professionnels puissent acquérir et/ou maintenir leur compétence dans le domaine de la prévention et gestion des risques (Sauveteur Secouriste au travail, ...).

La sécurité des véhicules de service

Le parc automobile est entretenu et renouvelé régulièrement.

Le circuit du médicament

Une procédure associative écrite permet d'organiser la prescription des médicaments, leur dispensation, leur préparation et leur administration.

Le plan bleu (Plan de Gestion de Crise)

Ce document reste à élaborer

2.3 La politique de prévention et de gestion des risques et de promotion de la bientraitance

L'HAS nous indique dans ces recommandations que pour prévenir les risques de maltraitance et promouvoir la bientraitance il est nécessaire d'en construire une culture :

« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de [la personne accompagnée] en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs. »

Prévention de la maltraitance

L'IME LA SOLO met en place des dispositifs pour prévenir les situations de maltraitance avec :

- L'utilisation d'une grille d'évaluation de la maltraitance avec :
 - L'identification des situations à risques et des éléments de prévention, élaborée avec des professionnels, intégrant des cotations du niveau de risque et des actions correctives intégrées dans le PAC,
 - L'évaluation annuelle et la mise à jour à partir des événements indésirables signalés dans l'année.
- L'information régulière des professionnels par les cadres, sur la législation et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP).

Gestion des situations de maltraitance

L'IME LA SOLO prévoit des mesures si une situation de maltraitance se présente avec :

- Une fiche de déclaration d'événements indésirables remplie par les professionnels. Selon la situation, la Direction organise une instance pluridisciplinaire qui analyse le degré de gravité et d'impact sur les jeunes accueillis. Comme le prévoit la loi, la direction peut être amenée à effectuer un signalement auprès des autorités administratives et/ou judiciaires.

Un registre des plaintes et réclamations traitées en interne

La Direction réunit un groupe d'analyse de la situation pour le traitement de la plainte et la réponse à donner à la personne concernée.

- Toutes les déclarations d'événements indésirables signalés aux autorités sont transmises également à la Direction Générale.

Promotion de la Bienveillance

L'IME LA SOLO s'engage dans la promotion de la Bienveillance avec :

- La procédure associative de Promotion de la bienveillance diffusée et commentée à tous les professionnels.
- Une lettre d'intention concernant la bienveillance au sein de l'APAJH Aude est remise à chaque salarié lors de son recrutement et à disposition dans l'établissement,
- Une intégration de cette dimension dans les fiches de poste,
- Des modalités d'accompagnement empreintes de bienveillance et de bienveillance, déclinées dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA),
- Un questionnement régulier des professionnels au travers du référentiel APAJH, du projet associatif, du projet d'établissement et des PPA,
- La formation des professionnels,
- L'analyse des pratiques professionnelles,
- L'affichage des numéros nationaux d'appel à disposition des éventuelles victimes de maltraitance.

3. ROLE DES SERVICES GENERAUX DANS LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Les services généraux se répartissent en 4 services : la restauration, l'entretien, le ménage et les transports (collectifs et individuels).

Les professionnels des services généraux participent à l'amélioration continue de la qualité au sein de l'IME et au bien-être des jeunes/enfants.

Par ailleurs ils participent à sensibiliser les enfants/jeunes au respect des locaux, du personnel et à toutes forme d'incivilité, ils contribuent à des missions de sécurité et de prévention. Ils contribuent à la formation des jeunes de l'IMPRO en les accueillant en stage.

Principales prestations fonctions logistiques	Objectifs opérationnels
<p><u>Fournir des repas (3.2.2)</u></p> <p>La restauration est assurée en interne et servie en réfectoire.</p> <p>Les repas sont principalement cuisinés à base de produits frais et variés afin d'élargir la perception du goût, la connaissance des produits alimentaires, et les différentes saveurs existantes.</p> <p>Une charte qualité restauration a été établie et validée au sein de l'APAJH AUDE</p>	<p>Proposer et élaborer des repas équilibrés.</p> <p>Mettre en œuvre des repas thérapeutiques (IDE, orthophoniste, etc.) dans le cadre du projet du jeune</p> <p>Organisation d'une commission menu tous les trimestres afin d'évaluer les menus, de faire remonter les besoins, les remarques etc.... Par les professionnels et les enfants/jeunes</p> <p>Adapter les menus aux différents régimes sur prescriptions médicales (allégés sans sel etc...) et en respect avec leurs appartenances religieuses autant que faire se peut</p> <p>Lieu de stage découverte/initiation pour les jeunes de l'IMPRO dans le cadre de leur projet professionnel.</p> <p>Participer au bien être des personnes accompagnées.</p> <p>Respecter les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire, veiller à la sécurité alimentaire.</p>
<p>Locaux et autres ressources pour accueillir (3.2.1)</p>	<p>Assurer l'entretien de tous les locaux (espaces intérieurs et espaces extérieurs).</p> <p>L'entretien des lieux et du cadre de vie participe à la valorisation des enfants/jeunes et du personnel et contribue à une perception positive de leurs rôles sociaux, cela se traduit par une maintenance régulière de tous les lieux d'accueil des jeunes et des personnels.</p> <p>Lieu de stage découverte/initiation pour les jeunes de l'IMPRO dans le cadre de leur projet professionnel (espaces verts).</p> <p>La présence du personnel des services généraux au sein de l'établissement favorise une plus grande réactivité et implications dans leurs missions, cela contribue à une meilleure qualité du service</p> <p>Assurer la sécurité des personnes accompagnées et des professionnels dans tous les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercices incendies/entretien et vérification du système d'alarme. - Procédure d'évacuation /affichage des consignes et numéros d'urgences - Faire pratiquer deux exercices incendies par an. <p>Assurer le suivi de la maintenance des éléments de sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle obligatoires par organismes externes: extincteurs, alarme, électricité, gaz, ...

<p>Transports liés au projet individuel (3.2.4)</p>	<p>Assurer le transport domicile / IME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 tournées sont organisées (Carcassonne/Castelnaudary/Limoux) dans le cadre notre mission (art L-242-12 et D-242-14 du Code de l'Action Sociale et de la Famille) - Cette prestation est essentiellement assurée par des chauffeurs accompagnés quand cela est possible par des animateurs socio-culturels. Mais elle peut aussi être déléguée à des prestataires extérieurs (taxi) quand la situation de l'enfant/jeune le nécessite (exemple : enfants avec TSA qui ne supportent pas le transport collectif) <p>Accompagner l'enfant/le jeune lors de rendez-vous programmé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soins - Stages - Démarches administratives - Rencontres partenariales - Sensibiliser à la mobilité (sous forme de démarche individualisée et lors des transferts) <p>Assurer le lien avec les familles/représentants légaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informations diverses aux familles/représentants légaux, remise de courrier etc... <p>Communiquer avec l'équipe pluridisciplinaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cahier de liaison est mis en place entre les équipes, la secrétaire et les chauffeurs afin de coordonner et tracer les informations - Transmission d'infos à l'équipe éducative sur tous faits ou comportements ou informations ayant une incidence sur l'accompagnement de l'enfant/jeune <p>Former les enfants/jeunes au respect des règles de sécurité lors du transport par des mises en situation avec les professionnels dans le cadre d'ateliers</p> <p>Assurer la sécurité durant le transport. Mettre un personnel supplémentaire quand cela est nécessaire sur les tournées qui s'avèreront complexes</p> <p>Assurer la traçabilité de l'utilisation des véhicules. Evaluer les procédures en vigueur. Assurer le suivi de l'entretien des véhicules, respecter les obligations légales en matière de véhicules et de transport.</p>
--	--

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Le déploiement d'un logiciel de gestion des données informatiques est en cours au niveau associatif.

Une base de données comportant toutes les informations administratives, celles relatives au tableau de bord de l'ANAP (tableau de bord de la performance), à l'enquête 32 (enquête scolarisation en ESMS) est tenue par la secrétaire de l'établissement.

Depuis octobre 2018, deux référents « Via Trajectoire » actualisent les données sur le logiciel MDPH (date d'admission, date de sortie, liste d'attente, ...).

Un cahier de suivi des rendez-vous médicaux des enfants/jeunes est à disposition à l'accueil, il permet la transmission des informations à l'infirmière qui est à mi-temps sur l'établissement.

Un tableau d'affichage à destination de l'ensemble des professionnels permet la transmission de certaines informations (absences des jeunes, planning des rendez-vous, réservations des véhicules)

Chaque professionnel dispose d'une bannette à l'accueil, dans laquelle sont déposées les informations individuelles à destination des professionnels.

Chaque groupe de professionnel dispose d'un ou plusieurs postes informatiques, avec code d'accès, où sont renseignés et actualisés les PPA des enfants, adolescents et jeunes adultes avec les avenants afférents. L'évolution du système d'information prévoit l'affectation et la mise en réseau d'un matériel informatique sur chaque lieu accueillant les enfants, adolescents et jeunes adultes.

Pendant la durée de leur accompagnement et dans le cadre du service de suite, les enfants, adolescents et jeunes adultes et leurs représentants légaux peuvent accéder à leur dossier sur demande écrite et un accompagnement à la lecture peut leur être proposé. L'IME peut transmettre des éléments du dossier à des partenaires extérieurs après autorisation de l'enfant/jeune et de ses représentants légaux.

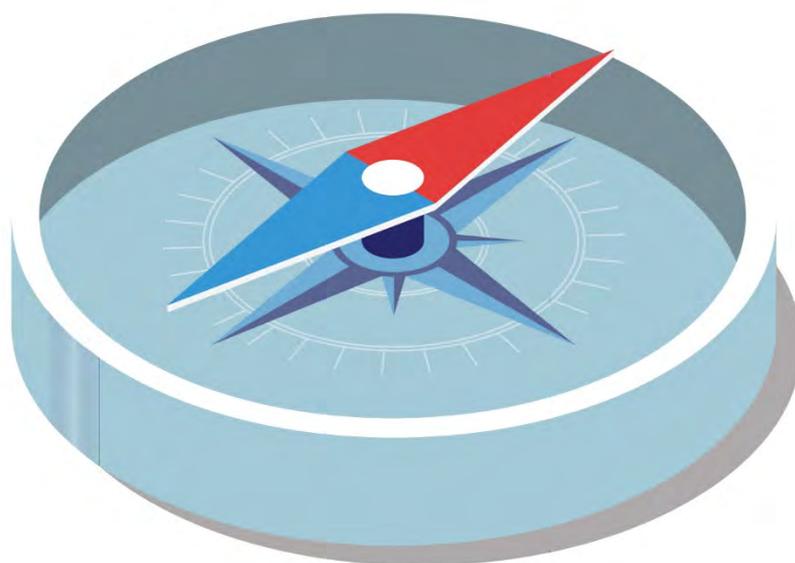
Dans le cadre du service de suite, un fichier informatique est mis en place et suivi par l'assistante de service social, qui y répertorie les différentes prestations mises en place pour l'enfant/jeune après sa sortie de l'IME. Après le départ de l'enfant/jeune de l'établissement, son dossier papier est archivé, pour une durée illimitée, de façon sécurisée (dans une salle fermée à clé).

Les échanges de mails avec les familles/représentants légaux sont sécurisés et la confidentialité des informations échangées garantie.

L'ensemble des enfants/jeunes disposent d'un cahier de liaison afin de transmettre aux parents ou à leurs représentants légaux, toutes les informations liées au fonctionnement de l'établissement (exemple : changement de transport, rappel des dates de fermeture de l'Etablissement, rappel des journées familles etc...)

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs est entré en vigueur le 25 mai 2018. Un travail sera initié, à court terme, en partenariat avec le service qualité du Siège social de l'APAJH Aude afin de répondre à ce nouvel enjeu.

5^e partie :
Perspective à 5 ans



légende :

	Action à mener
	Fiche action réalisée (réévaluation)
	Fiche action en cours de réalisation

AXES D'AMELIORATION	FICHES ACTIONS	2020	2021	2022	2023	ETAT DE LA REALISATION/EVALUATION/PROJECTION	
Création d'une unité TSA	Co-construire une grille d'évaluation des besoins et des attentes de l'enfant/jeune avec lui et avec les proches aidants (communication/socialisation/habiletés sociales ...) Actualiser le PPA afin d'y intégrer les différentes étapes d'évaluation par l'équipe pluridisciplinaire des besoins du jeune						
	Elaborer un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) selon la grille d'évaluation versus SERAPHIN						
	Rédiger le projet d'accueil d'enfants présentant des TSA						
	Bâtir un programme et/ou des outils d'apprentissage personnalisés . Activités : évaluer l'existant, proposer de nouvelles activités , Mener une réflexion sur les possibilités de développer un accompagnement en petits groupes						
	Prévention et gestion des "comportements problêmes"						
	Réflexion sur les préparations des transitions d'un milieu à un autre						
Poursuivre le travail de réflexion autour de la réponse aux besoins spécifiques du jeune	Réfléchir à un accompagnement spécifique auprès des jeunes en Amendement Creton						
	Développer les activités autour des transferts/Séjours : favoriser l'expérience de la séparation, permettre l'observation de l'enfant/jeune dans un autre environnement, évaluer ses capacités d'autonomie (absence d'internat),						
	Prévenir les situations de rupture						
	Revoir ou formaliser le traitement des fiches incidents, le registre des plaintes, mettre en place un COFIL						
	Favoriser l'implication des enfants/jeunes dans les actions citoyennes						
	Mettre en place une éducation thérapeutique autour de l'enfant/jeune et ses proches aidants						

AXES D'AMELIORATION	FICHES ACTIONS	2020	2021	2022	2023	ETAT DE LA REALISATION/ EVALUATION/ PROJECTION
Inscrire les parents (ou représentants légaux) comme acteurs du parcours de leurs enfants	Mettre en place des temps de guidance parentale en lien avec le projet du jeune					
	Impliquer les parents dans des moments clés de l'année					
	Proposer régulièrement des enquêtes de satisfaction pour favoriser l'expression et la participation des parents/représentant légaux					
Révision des outils de la loi 2002-2	Formaliser le service de suite, inhérent à nos missions conformément à l'article 8 du Décret N°89-798 du 27 Octobre 1989, après la sortie du jeune de l'IME					
	Adapter la communication (vocabulaire accessible, documents et courriers en FALC etc.) rendre le livret d'accueil et règlement de fonctionnement accessibles					
	Mettre en place le dossier unique numérisé de l'enfant/jeune					
Qualité de vie au travail	Adapter le cadre bâti aux besoins des pratiques professionnelles					
	Adapter les formations aux besoins repérés					
	Renforcer la communication : accompagner l'encadrement, clarifier les rôles et les responsabilités de chacun (fiches de poste)					
	Définir les missions et modalités de mise en œuvre de la fonction de coordonnateur de parcours de l'enfant/jeune au sein de l'IME					
	Formaliser la fonction de "réfèrent scolaire"					
	Impliquer les professionnels dans la vie de l'établissement et l'organisation au du travail					
	Mettre en œuvre une stratégie de prévention sur l'usure professionnelle face au comportements-problèmes , repérer les salariés en situation d'isolement					

AXES D'AMELIORATION	FICHES ACTIONS	2020	2021	2022	2023	ETAT DE LA REALISATION/ EVALUATION/ PROJECTION
Favoriser la démarche inclusive	IMPRO: Développer le partenariat avec les lycées professionnels agricoles afin de mutualiser les ateliers professionnels					
	Soutenir la scolarité partagée/ travailler des projets communs avec d'autres classes					
	Favoriser l'accompagnement vers les dispositifs de droits communs en lien avec le PPA (activité/loisirs/culture)					
	Réfléchir à la création d'une unité d'enseignement externalisée					
Ouvrir l'établissement sur son environnement	Etablir des conventions de partenariat avec les services de la psychiatrie infanto-juvénile / sanitaires/ Constituer un répertoire des intervenants libéraux du secteur/ démarcher, solliciter les professionnels, les partenaires ou professionnels extérieurs pour mieux répondre aux besoins des enfants/jeunes Accroître les coopérations et la mutualisation des compétences avec les organismes de soins					
	Développer des partenariats sur le plan sportif/culturel/des loisirs (mutualisation d'infrastructures, participation aux manifestations etc.,)					
	Mettre en place une stratégie prospective pour développer de nouveaux partenariats dans de nouveaux domaines					

Projet de création d'une Unité TSA
EXTRAIT DU PROJET DE SERVICE



Introduction

Sur chacune des listes d'attente des 4 IME de l'APAJH Aude figurent un nombre important d'enfants porteurs de TSA, souvent concernés par un Plan d'Accompagnement Global, dont les besoins en termes d'accueil en Institution Spécialisée ne sont pas pourvus.

La majorité d'entre eux sont aujourd'hui sans solution au domicile, maintenu dans le système scolaire classique par défaut ou dans des institutions ne proposant pas des accompagnements adaptés à leurs besoins.

Aujourd'hui, le territoire Audois ne dispose pas de suffisamment d'institutions spécialisées dans l'accueil de jeunes porteurs de TSA pour répondre à tous les besoins. De ce fait, l'APAJH Aude a pour projet de redéployer 10 places de manière progressive de l'effectif actuel de l'IME de Cenne Monestiés (fiche action CPOM FA2-2-2), pour l'accueil de ces jeunes, en accueil de jour sur l'Ouest du département.

Les moyens nécessaires

1. Au niveau matériel

Pour cette Unité de jour, il sera nécessaire de prévoir :

- Des moyens financiers pour la signalétique (pictogrammes, emploi du temps à scratch individualisés, classeur PECS...)
- Des moyens financiers pour l'achat des outils d'évaluation et la formation des professionnels à leur utilisation.
- Des moyens financiers pour le fonctionnement quotidien (jeux spécifiques, casiers de rangements, livres, cahiers, activités manuelles, matériel pédagogique et éducatif adapté à visée d'éveil sensoriel, moteur, de développement du langage et de la communication...).
- Des moyens financiers pour un ameublement adapté sans angles ni bords dangereux :
 - espace accueil : tables, chaises, tableau de classe
 - espace motricité : matelas, objets adaptés au développement moteur, lumière adaptée ...
 - espace pédagogique : postes de travail individuel type « Teacch » (x 6), armoires fermées à clé, 1 chaise et 1 table par poste de travail.
 - espace de travail en groupe : 1 grande table pouvant accueillir 6 personnes (6 chaises).
 - espace sensoriel de détente : 1 grand matelas + couvertures lestées et objets sensoriels, un objet permettant le balancement (hamac, balançoire...), petite tente permettant l'isolement physique et la sensation d'enveloppement.
 - Prévoir des paravents ou séparation physique entre chaque espace.
 - Prévoir des rideaux occultant dans les différents espaces ainsi que des films opacifiants aux différentes fenêtres afin d'éviter d'éventuels stimuli extérieurs tout en laissant passer la lumière.
 - Prévoir un espace sanitaire adapté avec toilettes et douche.

2. Au niveau humain

L'accueil de jeunes porteurs de TSA nécessite la mise en place d'un accompagnement adapté par des professionnels formés. Afin de répondre à ce besoin, des professionnels de fonction différente ont suivi une formation d'une durée de trois ans dispensée par Formavision.

Cette formation a inclus des temps de supervision qu'il sera nécessaire de poursuivre à l'ouverture de l'unité mais également de façon régulière tout au long de l'année (1 jour par mois).

La présence d'un médecin pédopsychiatre sera nécessaire afin de coordonner l'équipe médicale et paramédicale, d'affiner les diagnostics, les évaluations et d'assurer la prescription et le suivi d'éventuels traitements.

La présence d'une infirmière (ayant connaissance des particularités des enfants/jeunes avec Troubles du Spectre de l'Autisme) sera nécessaire afin d'assurer les prises de traitement, le suivi médical et d'intervenir en cas de crise éventuelle.

La présence d'une orthophoniste sera nécessaire afin d'accompagner les enfants/jeunes présentant des troubles du langage.

La présence d'une psychomotricienne sera nécessaire afin de répondre aux besoins liés à la motricité fine et globale et d'évaluation des particularités sensorielles.

La présence d'un psychologue (2 jours par semaine à minima) et d'un Educateur Spécialisé (temps plein) sera nécessaire afin d'assurer la cohérence du PIA des enfant/jeune, de coordonner les actions mises en place en lien avec les attentes familiales, les évaluations et le projet de vie.

Afin de répondre aux besoins en termes d'accompagnement individuel, il sera nécessaire d'envisager un ratio d'un professionnel éducatif (éducateur spécialisé, Moniteur Educateur, Accompagnant Educatif et Social, Educateur sportif, ...) pour deux enfants accompagnés sur les temps de journée. Un enseignant sera détaché pour répondre aux besoins pédagogiques.

Afin d'assurer la sécurité dans les transports, un accompagnateur formé devra être présent dans chacune des tournées concernées en plus du chauffeur.

Afin de répondre aux besoins d'entretiens liés à l'agrandissement des locaux, un personnel d'entretien sera nécessaire à l'IME de Cenne.

Modalités d'accompagnement

Les outils d'évaluation

L'accompagnement doit être fondé sur l'observation, les évaluations, les méthodes psychoéducatives et l'approche positive.

Conformément aux recommandations HAS, une évaluation sera réalisée au sein de l'équipe pluridisciplinaire pour mettre en œuvre des interventions éducatives et thérapeutiques spécifiques et adaptées.

L'actualisation du PIA nécessite de décrire et de suivre l'évolution du profil de développement de l'enfant ou adolescent dans les différents domaines de développement. C'est pourquoi cette évaluation est pluri-professionnelle : il est important qu'elle s'appuie pour tous les enfants sur les

connaissances médicales, psychologiques, paramédicales et éducatives actualisées permettant d'évaluer les différents domaines.

Le choix des outils appropriés sera évalué selon le profil des jeunes, leur âge, leurs particularités, le degré de sévérité de l'autisme et le projet de vie.

Les stratégies d'accompagnement

1. Les différents types de prise en charge

L'enfant, selon ses besoins et son projet d'accompagnement, sera accompagné de façon individuelle et/ou collective. L'objectif est de favoriser la participation sociale dans des environnements moins protégés en tendant au maximum vers des accompagnements de groupe de l'unité TSA puis, en fonction des capacités du jeune, dans l'ensemble des activités proposées à l'IME.

La prise en charge individuelle permet de prendre en compte au plus près les besoins de l'enfant, de créer une relation de confiance par le « pairing » favorisant les apprentissages, de limiter les stimuli environnementaux et de recentrer l'enfant sur ses apprentissages.

L'accompagnement en groupe au sein de l'unité TSA permet de favoriser les interactions, d'accepter progressivement la présence de l'autre, de promouvoir le langage, d'introduire les codes sociaux, le respect des règles de vie en collectivité.

L'accompagnement en groupe en dehors de l'unité TSA avec ou sans accompagnant supplémentaire pour les jeunes selon leurs capacités, permettra la familiarisation vers une vie sociale plus large, une plus grande autonomie, l'accès éventuel à des apprentissages techniques, éducatifs et pédagogiques différents et une ouverture sociale et professionnelle potentielle.

2. L'éducation structurée

Conformément aux recommandations HAS, l'équipe priorisera les interventions globales comportementales. Il s'agit des méthodes « ABA » et « TEACCH » qui comprennent :

- le renforcement positif des comportements adaptés
- la structuration physique de l'environnement (identification des lieux : classe, salle d'activité...)
- l'emploi du temps adapté à l'enfant, identifiant l'ordre et la séquence des activités (ex : séquençage visuel facilitant le passage d'une tâche à une autre et permettant de soutenir la motivation...)
- la mise en place des systèmes de travail permettant d'identifier la nature de la tâche, la fin de l'activité...
- la visualisation de la tâche permettant d'organiser le travail selon un séquençage...

Le but de la mise en place de ces repères est de construire l'indépendance, de favoriser un rendement attentionnel maximum et au final, de mettre en évidence l'information importante et de moduler l'apport sensoriel souvent perturbateur.

3. La gestion des troubles du comportement

Les troubles du comportement étant souvent présents chez les jeunes porteurs de TSA, il sera nécessaire de mettre en place un protocole validé par les familles et faisant partie intégrante du PIA à suivre en cas de crise.

Conformément au protocole, le jeune pourra faire usage de la salle de répit afin retrouver un apaisement.

4 professionnels ont été formés à la prévention et aux gestes de contention adaptés qui sera à réactualiser.

Il est nécessaire de mettre en place des stratégies d'évaluation des troubles du comportement afin de repérer les éléments déclencheurs et de déterminer les types d'interventions comportementales possibles pour prévenir et réduire les crises.

L'évaluation des « comportements problèmes » sur laquelle sera basée le protocole de gestion de la crise, est primordiale dans la mesure où il s'agit d'une alternative à la sur-médication et à la contention physique.

Afin d'éviter des ruptures dans le parcours de soin, il serait nécessaire d'envisager la mise en place de conventions de partenariat avec la psychiatrie infanto-juvénile.

4. La participation des familles

Pour mener à bien un accompagnement, il est indispensable de travailler étroitement avec la famille et de proposer une collaboration sur mesure, permettant à chaque partie de contribuer dans une complémentarité à l'accompagnement de l'enfant.

L'équipe envisage d'organiser des modalités de participation des parents leur permettant, s'ils le souhaitent, d'être à l'initiative d'un questionnement sur le fonctionnement général de la structure d'accueil de leur enfant et d'être davantage associés à la vie de celle-ci. Des formes souples peuvent être mises en œuvre en dehors des dispositifs règlementaires : groupe de parents, réunions thématiques, journées portes ouvertes, café des parents...

Une architecture adaptée

L'IME La Solo envisage la réhabilitation d'anciens locaux d'un ESAT de l'Association situés dans le même domaine. Le plan pluriannuel d'investissement prévoit le phasage de réaménagement de ces locaux dès début 2020 avec une livraison sur 2022.

De manière générale, cette unité de jour sera sécurisée, entourée d'espaces-verts et disposera d'une ou plusieurs salles d'activités, d'une salle de classe, d'une salle de répit, d'un espace balnéothérapie, d'une salle de motricité et d'une infirmerie.

Deux lieux dédiés à l'apaisement et bien être ont été prévu dans le futur aménagement des locaux:

- Un espace dédié au retour au calme et à l'apaisement. Ce lieu est considéré comme un dispositif de protection et de prévention des crises ou autres problèmes de façon à modérer

les hospitalisations et les ruptures d'accompagnement. Cet endroit permet un apaisement naturel rendu possible par un environnement aménagé, épuré et sécurisé (salle non meublée ayant un sol souple avec fenêtres sécurisées et système de fermeture de porte adapté). L'usage de cette salle ne doit pas être envisagé comme une réponse unique et doit faire l'objet d'un protocole écrit et signé par les familles. Son usage est subordonné à des prescriptions médicales et des indications rigoureuses élaborées en équipe pluridisciplinaire et avec les familles.

- L'espace de balnéothérapie est un espace dédié au bien-être et à l'apaisement basé sur les vertus thérapeutiques que peut avoir l'eau.

Les jeunes porteurs de TSA étant emprunt à une sensorialité particulière, le premier espace est pensé pour favoriser une certaine forme d'hypostimulation alors que le second est destiné à répondre à une recherche de stimulation corporelle.

L'ensemble des locaux sera conforme aux recommandations des bonnes pratiques HAS en termes d'aménagement, de sécurisation et de matériel. Il s'agira de lieux dédiés, délimités et contenant prenant en compte l'acoustique, l'éclairage, les matériaux et le mobilier. (Cf Annexe 2 : RBPP janvier 2010 « Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme et autres TED »).

Conclusion

L'accueil de jeunes porteurs de TSA nécessite une prise en charge adaptée et des interventions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques coordonnées.

Cet accompagnement induit la présence d'une équipe pluridisciplinaire renforcée et formée de par la complexité des pathologies rencontrées, les besoins repérés et les méthodologies spécifiques nécessaires afin de permettre à ces enfants un épanouissement personnel ainsi qu'un accès aux apprentissages, à l'autonomie et à la vie sociale.

De ce fait, au niveau architectural et conformément aux Recommandations de la Haute Autorité de Santé, l'environnement et les espaces doivent être pensés et aménagés de manière spécifique en tenant compte des particularités des enfants/jeunes porteurs de TSA.

L'accueil de jour devra s'adapter aux nouvelles approches psycho-éducatives, cognitives et comportementales.

L'Unité TSA est envisagée au sein de l'IME de Cenne-Monestiés, offrant ainsi des perspectives d'inclusion riches vers d'autres groupes aux multiples projets. Cette configuration permettra pour les jeunes qui en auront les capacités d'envisager également une inclusion dans le domaine professionnel.

Il serait également souhaitable de proposer des temps de rencontres avec les familles sous forme de « Café des parents » ou de réunions à thèmes afin de leur permettre d'échanger sur leur vécu mais également de dialoguer, d'être conseillées, guidées par des professionnels formés. Il conviendra de faire le lien avec les familles des enfants inscrits sur l'UEMA

Ce projet n'est pas exhaustif et nécessitera d'être complété et étayé à l'approche de l'ouverture de cette Unité. En effet, il s'agira d'entamer des réflexions d'équipe en termes de répartitions des tâches, du rôle de chacun, du fonctionnement quotidien (emploi du temps, temps de préparation, outils d'observation et d'évaluation utilisés, temps institutionnels ...

